N°6

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Procès-verbal de la séance

du 10 septembre 2018

Le lundi 10 septembre 2018 à 18 heures, les membres du Conseil du 5e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle Paul Pierrotet sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Mme la Maire du 5e arrondissement le mardi 4 septembre 2018, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la mairie du 5e arrondissement prévu à cet effet.

La majorité des 14 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

M. AUDOUIN	M. BAETCHE	Mme BERTHOUT
M. CASANOVA	Mme GABADOU	Mme HAUTVAL
M. ISARE	Mme KALOUSTIAN	Mme LAINGUI
Mme LEMARDELEY	M. SOPPELSA	Mme STOPPA-LYONNET
M. TIBERI		

Mme COHEN-SOLAL arrive lors de la mise en discussion du point 2 de l'ordre du jour, il n'a donc pas voté pour le premier point.

M. TIBERI quitte la séance lors de la mise en discussion du point 29. Il a donné pouvoir à Mme LAINGUI.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18 h 10 sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T.

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 juin 2018
3. États spéciaux d'arrondissement-Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2019
4. États spéciaux d'arrondissement-Délibération cadre-investissement 2019
5. Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2019

6. Mise à jour de l'inventaire des équipements de proximité dont le Conseil d'arrondissement du 5e a la charge, au titre de l'exercice 2019

7. Subvention Fonds du Maire du 5e arrondissement (22.049 euros) au « Comité des fêtes et des œuvres de solidarité du 5e arrondissement »

8. Subvention (10.000 euros) à l'association Atelier des Feuillantines (5e)

9. Subvention (200.000 euros) et avenant avec l'association Musique Sacrée à Notre Dame de Paris (5e)

10. Convention pluriannuelle d'objectifs avec le Mouffetard- Théâtre des arts de la marionnette (5e)

11. Subventions (150.000 euros) et conventions avec huit établissements cinématographiques

12. Subventions (6.000 euros) à deux associations au titre de l'action culturelle locale du 5e

13. Subvention (3.000 euros) à l'association des commerçants de la rue des Écoles pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (5e)

14. Subvention (2.200 euros) au Comité Soufflot pour les illuminations de fin d'année 2017 (5e)

15. Subventions (240.000 euros) convention et avenants à conventions avec dix structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des Temps d'activités périscolaires

16. Lycées municipaux parisiens - Subventions d'équipement (52.879 euros) et subventions pour travaux d'entretien (12.063 euros)

17. Lycées municipaux - Subventions (67.038 euros) pour le soutien aux projets éducatifs

18. Lycées municipaux – Dotations initiales de fonctionnement 2019 (814.681 euros)

19. Budget Participatif - Subventions (369.500 euros) et conventions pour le soutien de dix-huit initiatives en faveur du réemploi et de l'économie circulaire

20. Subventions (127.600 euros) et conventions annuelles d'objectifs avec les Offices du Mouvement Sportif (3e; 5e; 8e ; 10e ; 11e ; 12e; 14e; 16e ; 17e ; 18e ; 19e)

21. Mobilisation d'une partie des droits de réservation de logements sociaux en faveur de projets de logements accompagnés pour des personnes en situation de handicap

22. Développement du service de véhicules partagés à Paris. Fixation des tarifs de redevance pour les emplacements dédiés. Avenants prolongeant les CODP avec ZIPCAR, COMMUNAUTO et UBEEQO

23. Subventions (41.000 euros) à quatre associations œuvrant aux actions culturelles en faveur des cultures étrangères et de l'intégration (5e, 19e) et signature de convention

24. Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire de certaines salles de la mairie du 5e arrondissement

25. Dénomination « Allée Pierre HADOT » attribuée à l'allée ouest du square Paul Langevin situé 19 bis, rue des Écoles (5e)

26. Convention relative à la mise à disposition des salles du Conservatoire municipal Gabriel Fauré 12, rue de Pontoise 75005 PARIS pour 2018/2019

VOEUX

27. Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif au stationnement sauvage de cars de tourisme rue du Petit-Pont et rue Saint-Jacques

28. Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif aux modalités de sélection des responsables d'établissements d'accueil de la petite enfance

29. Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif au nouveau mobilier urbain installé sur les abords du Panthéon

30. Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif à l'accessibilité de la place du Panthéon

31. Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif à la survie des plantations en pot réalisées Place du Panthéon **(vœu déposé en cours de séance)**

32. Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif au coût du réaménagement de la place du Panthéon **(vœu déposé en cours de séance)**

33. Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif à l'apposition d'une plaque commémorative de la première bibliothèque de l'Heure Joyeuse au 3 rue Boutebrie **(vœu déposé en cours de séance)**

34. Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif au renouvellement de la carte de stationnement résidentiel

COMMUNICATIONS :

35. 2018 DASCO 41-G Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (118 237 euros), subventions d'équipement (266.618 euros), subventions pour travaux (551.925 euros)

36. 2018 DASCO 44-G Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2019 (10 530 809 euros)

37. 2018 DASCO 45-G Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2019 (2 710 049 euros)

38. 2018 DASCO 46-G Collèges publics-Contribution du département aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service autonome de restauration pour 2019

39. 2018 DASES 281-G Subvention (2 000 euros) à l'association Union Nationale pour la Prévention du Suicide (5e)

I. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, propose que M. Jacques SOPPELSA, Conseiller du 5e arrondissement, soit désigné secrétaire de séance.

M. Jacques SOPPELSA est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés.

II. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 JUIN 2018

Mme Florence BERTHOUT soumet à l'approbation du Conseil le procès-verbal de la séance du 18 juin 2018.

M. Dominique TIBERI, Conseiller de Paris et Conseiller du 5e arrondissement, note que, sur le vœu qu'il a rapporté relatif à la sécurisation des quais bas, il avait précisé qu'il souhaitait que l'opération soit semblable à celle exécutée dans le 4e arrondissement. Il lui semblait que dans le 4e arrondissement, les forces de police étaient associées. Il souligne que son vœu devait se réaliser avec le concours des forces de police.

Mme Florence BERTHOUT lui demande ce qu'il veut ajouter.

M. Dominique TIBERI souhaite ajouter que la sécurisation doit se faire avec les services de la Ville et les forces de police.

Il remarque également un oubli sur la demande faite à la Maire de Paris d'engager une réflexion à propos des autobus. Il ne sait plus s'il avait allumé son micro mais il se souvient avoir demandé d'associer la Maire de Paris et la Présidente de la Région étant donné ses responsabilités en la matière.

Mme Florence BERTHOUT invite Madame la Directrice générale adjointe des services à vérifier l'enregistrement.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Mme Florence BERTHOUT rappelle que selon la tradition du Conseil, une brève communication qui n'appelle ni vote ni commentaire est réalisée sur la rentrée scolaire. Elle annonce qu'elle va céder la parole à Mme Corinne GABADOU, Adjointe à la Maire du 5e arrondissement, pour une communication brève mais contenant tous les éléments d'information dont ils disposent. Elle considère que la rentrée s'est globalement bien passée. Elle précise qu'ils ont vécu une course aux travaux ces quinze derniers jours. Elle le regrette mais note que la situation se répète chaque année. Après le 15 août, elle s'est rendue dans toutes les écoles concernées par des travaux pour constater l'état de leur avancement. Ils ont enregistré un retard notable sur certains travaux qui se sont avérés compliqués. Il s'agit de la rénovation totale du réfectoire du groupe scolaire Saint Jacques. Le réfectoire des petites sections au 1er étage passe au rez-de-chaussée. Les élémentaires passent eu au 1er étage.

Mme Corinne GABADOU espère que les conseillers ont passé de bonnes vacances et qu'ils sont bien reposés pour aborder ce conseil d'arrondissement. Elle confirme que la rentrée scolaire s'est bien passée. Elle signale que l'arrondissement enregistre l'arrivée de quatre nouveaux chefs d'établissements : Pascale GUILLEMIN au collège Lavoisier, Caroline BILLARD-MAES au collège Henri IV, Catherine ACHOULINE au collège Raymond QUENEAU, Stéphane CORNIQUEL au lycée Jacques Monod. Elle rapporte également que l'arrondissement a trois nouveaux directeurs d'écoles : Guillaume JOCTEUR-MONROZIER à l'école maternelle Cujas, Catherine SEGUIN à l'école maternelle 97 Mouffetard, Aimée ZIMMERMAN à l'école maternelle Sommerard.

Concernant les effectifs de rentrée, l'Académie a décidé de fermer deux classes : une au 29 Mouffetard et une à Sommerard. Elle se réjouit en revanche de l'ouverture d'une classe spécialisée ULIS pour accueillir les enfants autistes au 250 bis rue Saint-Jacques. Ils ont actuellement 1 023 élèves en maternelle contre 1 039 l'année dernière et 2 063 élèves en élémentaire contre 2 025 l'année dernière.

De nombreux travaux ont pu être réalisés pendant l'été :

- à l'école Brossolette : l'insonorisation du réfectoire et la réfection du sol et des faux-plafonds ;
- à la maternelle Lyonnais : la modernisation des sanitaires grâce également au budget participatif ;
- à l'école maternelle 97 Mouffetard : la modernisation des sanitaires d'école qui fait aussi partie du budget participatif ;
- à l'école maternelle Poissy : la modernisation des menuiseries extérieures sur rue (première tranche) ;
- à l'école élémentaire Pontoise : la modernisation des menuiseries extérieures sur cour ;

- au groupe scolaire Saint-Jacques : l'inversion des deux réfectoires et leur modernisation complète ;
- à l'école élémentaire Victor Cousin : la modernisation du préau (sol, éclairage, faux-plafond, placard, peinture) ;
- au multi-accueil Georges Desplas : la création d'une cuisine biberonnerie à l'étage, remplacement du plan de change et embellissement de la salle de rez-de-chaussée (sol, peinture, luminaire, faux-plafond). Cette halte-garderie accueillait des enfants de 12 mois mais ne faisait pas multi-accueil. Cette année, davantage d'enfants pourront être accueillis ;
- à la crèche Censier : la restructuration de la buanderie et remplacement de l'ascenseur ;
- à la crèche 30 Poliveau : le réaménagement partiel des sections bébé et moyens (sol, peinture, plan de change) ;
- à la crèche et multi-accueil Contrescarpe : le ravalement de la façade ;
- à la crèche Saint-Séverin : la fin des travaux relatifs au chantier de bibliothèque L'Heure Joyeuse (réfection des peintures de la salle de motricité, travaux de désamiantage et de remplacement des huisseries de la façade et des portes du rez-de-chaussée ;
- à la crèche familiale 38 Poliveau : la réfection de la façade par Paris Habitat et aménagement d'une cour avec pose de sol souple et végétalisation.

Elle ajoute que la boîte de tri a été conçue pour les écoles du 5e qui apportent leur contribution au Plan Climat. Un dispositif de recyclage des instruments d'écriture est proposé aux écoles maternelles et élémentaires de l'arrondissement depuis cette rentrée. La Maire a d'ailleurs fait le tour des écoles pour distribuer cette boîte. Tous les instruments d'écriture peuvent être collectés : stylos à feutre, stylos à plume, effaceurs, marqueurs, surligneurs, correcteurs en tube ou en souris à l'exception des crayons à papier et des craies. Une boîte de collecte en carton recyclé a été remise à la rentrée à chaque directrice et directeur d'école.

Mme Florence BERTHOUT remercie Mme Corinne GABADOU. Elle observe que certains travaux sont beaucoup plus importants que d'autres. Les travaux au 250 Saint-Jacques sont très importants. Elle demande depuis un an et demi la réfection de la façade de la Contrescarpe. Elle souligne que si la boîte de tri peut paraître modeste, il s'agit d'une des premières applications du Plan Climat et de la première étape vers les éco-labels. L'idée est d'accompagner les écoles afin qu'elles puissent faire encore davantage sur le terrain du développement durable. Les écoles sont submergées par de nombreuses obligations administratives en dehors des enseignements et si la municipalité ne les accompagne pas, elles auront du mal à s'engager sur ce terrain. Ces boîtes ont été conçues à la mairie par des bénévoles. Son utilisation est extrêmement facile. Ils savent quel matériel d'écriture peut être collecté et quel matériel n'est pas concerné. Une adresse *mail* est ouverte et un agent de la mairie va chercher la boîte à chaque fois que la boîte est pleine. Ils vont essayer d'initier d'autres opérations très concrètes.

Elle annonce qu'ils organiseront un CICA rentrée scolaire et sportive le 16 octobre à 18 h 00 dans la salle des Fêtes. Il sera relayé auprès des associations de parents d'élèves.

Beaucoup de projets scolaires sont portés à travers des demandes du budget participatif. Les votes se tiennent du 7 au 23 septembre. Elle demande à M. Pierre CASANOVA, Premier Adjoint à la Maire du 5e arrondissement, de donner quelques indications et précise qu'elle souhaite qu'ils votent massivement pour ces projets.

M. Pierre CASANOVA invite également les conseillers municipaux à voter et à faire voter. Entre le 7 et le 23 septembre, un certain nombre de projets consacrés à l'arrondissement et aux ensembles scolaires seront soumis à leurs suffrages :

- une cour omnisports pour l'école de la rue de Pontoise pour un montant total de 234 000 euros ;
- des absorbeurs de bruit dans la cantine de la maternelle Buffon pour une dépense d'environ 44 000 euros ;
- une cantine éco-responsable et l'installation de tables de tri pour sensibiliser au gaspillage alimentaire et au recyclage à hauteur de 105 000 euros ;
- la poursuite de la végétalisation du groupe scolaire Saint-Jacques consistant à installer un local de rangement des vélos et de stockage des poubelles avec des bacs, sacs et grimpants pour végétaliser pour une dépense de 35 000 euros ;

- la rénovation de la cour des petits de l'école de l'Arbalète à hauteur de 250 000 euros ;
- l'installation d'un vidéoprojecteur dans chaque classe de l'école de l'Arbalète pour 45 000 euros ;
- la rénovation de la cour de la maternelle Cujas à hauteur de 154 000 euros ;
- la végétalisation du toit des sanitaires du collège Pierre Alviset à hauteur de 54 500 euros.

Il insiste sur le fait que toutes ces dépenses ne seront pas nécessairement approuvées. Un budget global ne pourra pas être dépassé. Chaque opération représente un coût sérieux ainsi qu'un intérêt pour l'arrondissement qui mérite d'être étudié et de prendre la décision de voter – il l'espère – en faveur de ces projets. Les explications sont disponibles sur le site internet consacré au budget participatif.

Mme Florence BERTHOUT remercie M. Pierre CASANOVA et souligne un point de vigilance qui n'est pas propre au 5e arrondissement mais qui concerne toute une partie des arrondissements parisiens en particulier dans le centre de Paris. Il s'agit de la fermeture de deux classes. Ces fermetures sont liées à un mouvement de départs des familles qu'il ne faut pas mésestimer et qu'elle regrette. Elle ne souhaite toutefois pas s'appesantir sur les causes mais se félicite de l'ouverture d'une classe spécialisée ULIS pour l'accueil des enfants autistes. Cette ouverture est extrêmement positive. Elle a demandé à la Ministre chargée du handicap - qui était déjà venue visiter l'établissement Lavoisier pour une classe de primo-arrivants en situation de handicap - de pouvoir venir dans quelques semaines le temps que cette classe soit installée. La mise en place de cette classe est lourde car elle suppose que les enseignants changent leur manière de travailler. Il a fallu déplacer des classes. Ce n'est pas simple mais il s'agit d'un beau projet. Elle donne la parole à Mme Florence LAINGUI, Conseillère du 5e arrondissement.

Mme Florence LAINGUI demande ce que recouvre le projet de 104 000 euros.

M. Pierre CASANOVA répond que le projet concerne la maternelle Cujas.

Mme Florence BERTHOUT précise qu'il est question de rénover la cour qui se trouve en mauvais état. Elle mérite d'être intégralement refaite avec le sol souple, les tours d'arbres, tous les murs.

Mme Florence LAINGUI demande si le projet de 54.000 euros concerne la cour Pierre Alviset.

Mme Florence BERTHOUT indique que ce projet consiste à végétaliser le toit des sanitaires du collège. Il existe déjà une végétalisation mais qui ne fonctionne pas très bien car personne ne peut monter sur le toit pour arroser. Elle invite donc les porteurs de projets à prendre cette problématique en considération.

Mme Flora KALOUSTIAN, Adjointe à la Maire du 5e arrondissement, demande quel est l'âge des enfants auxquels la classe ULIS s'adresse et combien d'enfants seront accueillis. Elle suppose qu'ils seront sept ou huit.

Mme Florence BERTHOUT acquiesce.

Mme Flora KALOUSTIAN explique qu'en général, ces classes comptent sept ou huit élèves. Elle s'enquiert à nouveau de l'âge des enfants.

Mme Florence BERTHOUT répond que les élèves seront issus de plusieurs niveaux de maternelle et élémentaire. Elle confirme qu'elle pense qu'ils ne seront pas plus de huit.

III. ÉTATS SPÉCIAUX D'ARRONDISSEMENT-DÉTERMINATION DU CADRE DE RÉFÉRENCE DE LA RÉPARTITION DES DOTATIONS D'ANIMATION ET DE GESTION LOCALES 2019

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Pierre CASANOVA.

M. Pierre CASANOVA indique qu'il s'agit d'approuver le cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales pour l'année 2019. La dotation d'animation locale a pour objet de financer les

dépenses liées à l'information des habitants et à la démocratie locale alors que la dotation de gestion vise les dépenses de fonctionnement des équipements de proximité dont les conseils d'administration ont la charge. Il explique que cette délibération ne comporte pas de modification significative par rapport à l'an passé sur ce cadre. C'est la raison pour laquelle il propose de l'approuver telle qu'elle a été présentée par écrit.

Mme Florence BERTHOUT soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

IV. ÉTATS SPÉCIAUX D'ARRONDISSEMENT-DÉLIBÉRATION CADRE-INVESTISSEMENT 2019

Mme Florence BERTHOUT soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

V. INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ POUR L'ANNÉE 2019

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Pierre CASANOVA.

M. Pierre CASANOVA indique que les innovations essentielles portent sur l'incorporation des écoles maternelles et élémentaires, les bibliothèques généralistes, les conservatoires, les jardins d'enfants, les maisons des associations et les locaux associatifs. Il a été proposé d'adopter cette mise à jour qui porte sur plus de 2 937 équipements pour ce qui concerne ce document dont ils disposent et qui n'appelle pas de commentaire particulier.

Mme Florence BERTHOUT soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

VI. MISE À JOUR DE L'INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ DONT LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 5E A LA CHARGE, AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

Mme Florence BERTHOUT explique que la mise à jour est nulle et soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

VII. SUBVENTION FONDS DU MAIRE DU 5E ARRONDISSEMENT (22.049 EUROS) AU « COMITÉ DES FÊTES ET DES ŒUVRES DE SOLIDARITÉ DU 5E ARRONDISSEMENT »

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Pierre CASANOVA.

M. Pierre CASANOVA rappelle que les fonds du maire sont constitués de l'intégralité des sommes recueillies lors des quêtes et de 75 % des recettes provenant des droits de tournage et des mises à disposition de leurs locaux. Pour le Comité des fêtes et des œuvres de solidarité du 5e arrondissement, il est proposé de lui accorder cette année une subvention d'un montant total de 22 049 euros. Le Comité des fêtes et des œuvres de solidarité du 5e arrondissement est bien connu des habitants. C'est la raison pour laquelle il espère que les conseillers approuveront cette proposition.

Mme Lyne COHEN SOLAL, Conseillère du 5e arrondissement, souhaite avoir le poids de chaque partie.

Mme Florence BERTHOUT demande à Mme Sonia BLÖSS-LANOUE, Directrice générale adjointe du 5e arrondissement, s'ils ont la répartition entre les quêtes et les tournages.

Mme Florence BERTHOUT confie que cela l'intéresse également et annonce que la réponse sera apportée ultérieurement.

M. Laurent AUDOUIN, Conseiller du 5e arrondissement, déplore l'affiche de présentation de l'association. Ils ne disposent pas de chiffres d'analyse de comptes pour 2017. Ils n'ont pas de renseignements sur les charges et contributions diverses. En 2017, ils n'ont ni les produits ni les charges. Il ne trouve pas cela très sérieux.

Mme Florence BERTHOUT en prend note et assure que le message sera communiqué. Elle précise que tout cela est contrôlé à juste titre par les services de la Ville. Si un élément posait problème, elle imagine que la Ville se serait fait un devoir de le faire remarquer.

Mme Florence BERTHOUT soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

VIII. SUBVENTION (10.000 EUROS) À L'ASSOCIATION ATELIER DES FEUILLANTINES (5E)

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Pierre CASANOVA.

M. Pierre CASANOVA explique qu'il n'a pas besoin de rappeler l'action de cette association en faveur de la musique et des arts plastiques - ce qui fait toute son originalité -, des cours qu'elle prodigue et des spectacles qu'elle organise. Depuis 2014, elle bénéficie d'une subvention de 10 000 euros qui correspond au montant qui est ici proposé. L'association ayant été absolument assidue et continue dans sa qualité, il recommande de rester continu dans la subvention et de maintenir ce montant pour l'année 2018.

Mme Florence BERTHOUT ajoute que l'association a renouvelé ces cours et notamment beaucoup de cours associant la musique et les arts plastiques. Elle propose de leur demander de l'aide sur les estivales seniors, ce qu'elle soumet à la sagacité et au sens de l'organisation de Mme Flora KALOUSTIAN. Elle note que les cours collectifs sont désormais plus suivis.

Elle soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

IX. SUBVENTION (200.000 EUROS) ET AVENANT AVEC L'ASSOCIATION MUSIQUE SACRÉE À NOTRE DAME DE PARIS (5E)

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Pierre CASANOVA.

M. Pierre CASANOVA indique que l'association prodigue un enseignement important auprès de jeunes enfants puisqu'elle comprend le développement d'un chœur d'enfant dont le nombre a été porté l'an passé à 47, soit une progression totale des enfants suivants un enseignement dans ces chœurs de plus de 30 % en moins d'un an et demi. Il rappelle que l'association produit une cinquantaine de concerts, raison pour laquelle son rayonnement dépasse le seul 5e arrondissement. Il est proposé un avenant puisque la subvention dont elle serait bénéficiaire si les élus votent en faveur de ce projet franchirait cette année 100 000 euros pour atteindre la belle somme de 200 000 euros au total. Cette association est bien connue. Ses travaux sont tout à fait connus et de qualité. S'il compare avec les années passées, la subvention représente une forme de continuité. Ce n'est d'ailleurs pas le montant le plus important qu'elle ait reçu depuis 2006 car elle atteint 232 000 euros dans les années 2006-2011. Il propose aux conseillers de voter en faveur de ce projet.

Mme Florence BERTHOUT ajoute que pour la première fois - grâce à un conventionnement avec le Rectorat de Paris - 11 maîtrisiens de Notre-Dame ont pu suivre une scolarité à l'école Rognoni, l'école des enfants du spectacle. Ce partenariat avait été officialisé par une convention qui a été signée en mai dernier avec le Rectorat et Rognoni.

Elle soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

X. CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC LE MOUFFETARD- THÉÂTRE DES ARTS DE LA MARIONNETTE (5E)

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Pierre CASANOVA.

M. Pierre CASANOVA explique qu'il s'agit d'un projet de quatre années de convention pluriannuelle. Il va s'écouler jusqu'à l'année 2021. Cette institution culturelle est bien connue. Il est important de souligner que cette convention serait conclue entre le théâtre, la Ville de Paris et le ministère de la Culture mais aussi le Département de Seine-Saint-Denis. À juste titre, la présentation réalisée par les services de la direction des affaires culturelles de la mairie de Paris indique que, bien qu'elle ne figure pas expressément juridiquement à cette convention, la Région Ile-de-France est également pour beaucoup dans le soutien apporté au théâtre des arts de la marionnette. Il précise que la somme concernée est importante : plus de 5 millions d'euros étalés sur ces quatre années. Le budget est donc substantiel. Savoir si d'autres institutions pourraient bénéficier de sommes comparables constitue un autre débat. Quoi qu'il en soit, il lui a semblé que les documents communiqués pour prendre leur résolution étaient complets et détaillés. Pour toutes ces raisons, il propose de voter en faveur de ce projet.

Mme Florence BERTHOUT rappelle que ce n'était pas le cas deux ans auparavant. Elle est satisfaite de disposer de vrais éléments permettant d'apprécier ce qui est réalisé au théâtre. Elle annonce que le théâtre va fêter la dixième édition de la biennale internationale des arts de la marionnette et va continuer à proposer ses scènes ouvertes à l'insolite. Ce sont des propositions artistiques pour les formes émergentes. La mairie leur a demandé l'année dernière de participer aux estivales seniors, ce qu'ils avaient fait. Ils participent également au festival Quartier du livre. La mairie travaille aussi avec eux pour que les maternelles aillent y voir un des spectacles de fin d'année.

Elle soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention de M. Dominique TIBERI).

Votants : 14 Pour : 13 Abstention : 1

XI. SUBVENTIONS (150.000 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC HUIT ÉTABLISSEMENTS CINÉMATOGRAPHIQUES

Mme Florence BERTHOUT regrette que l'un des établissements ait fermé ses portes. Elle cède la parole à M. Pierre CASANOVA.

M. Pierre CASANOVA indique que huit établissements cinématographiques sont concernés par cette résolution dont quatre réside au sein du 5e arrondissement.

Le cinéma Écoles 21 bénéficierait d'une subvention de 10 000 euros essentiellement pour des travaux de rénovation et d'accessibilité.

Le Champollion bénéficierait de 6 000 euros.

Le cinéma du Panthéon bénéficierait de 8 000 euros aux fins de trois dépenses : accessibilité handicapés ; peinture de l'intégralité du rez-de-chaussée du cinéma ; modernisation de la sécurité anti intrusion (remplacement des portes d'entrée et ajout de systèmes anti-panique et de caméras de sécurité).

Le Cinéma Grand Action bénéficierait de 43 000 euros pour des travaux d'isolation phonique du mur situé derrière l'écran de la salle panoramique Henri Langlois, de la rénovation intégrale de la même salle et du changement des enceintes acoustiques de la salle club Henri Ginet. Ce sont des appareils technologiques, ce qui explique le plus fort montant de cette subvention d'investissement.

Les Conseillers sont attachés à ces établissements de cinéma d'art et d'essai indépendant. Il est donc sûr qu'il pourra constater un vote unanime.

Mme Florence BERTHOUT rappelle que le Champollion a fêté cette année ses 80 ans.

M. Alexandre BAETCHE, Conseiller du 5e arrondissement, s'étonne et proteste contre le ridicule de ce qui est proposé par la Ville de Paris pour des investissements au profit d'établissements dont ils ont dit à plusieurs reprises qu'ils étaient uniques au monde dans un quartier unique au monde. 150 000 euros d'aides en investissement pour huit cinémas est scandaleux d'un point de vue culturel, juge-t-il. La Ville se moque de la culture. Un cinéma comme le Champollion est un monument culturel reconnu comme tel. Or, ce cinéma demande une rénovation de sa façade, des éclairages. Il se demande pourquoi refuser une subvention pour des éclairages dans un cinéma. Le Champollion demande 60 000 euros mais la Ville lui propose 6 000 euros. Il proteste et annonce qu'il votera contre.

Mme Florence BERTHOUT n'a pas été approchée par la directrice du Champollion. Elle explique qu'il existe deux types de subvention : les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement. Cette année, certains ont déjà bénéficié de dépenses d'investissement. Elle pense que cela explique pourquoi le Grand Action a des subventions importantes.

M. Alexandre BAETCHE observe que le Grand Action se voit attribuer exactement la somme sollicitée. Il se demande donc pourquoi ce n'est pas le cas pour le Champollion. Il trouve cela bizarre et s'interroge sur une éventuelle discrimination qu'il faudrait peut-être éclaircir. Le Panthéon demande 17 000 euros et obtient 8 000 euros. Il souhaite comprendre pourquoi le Champollion - le plus célèbre et le plus culturellement marqué - n'obtient quasiment rien alors qu'il s'agit d'une nécessité visible de la rue.

M. Pierre CASANOVA remarque qu'il isole la somme de 6 000 euros comme si le cinéma le Champollion était négligé. Il reconnaît que la Direction des affaires culturelles de la Ville de Paris a des lacunes et des défauts mais pense que ce grief serait un peu abusif. Il rappelle qu'au titre de la subvention de fonctionnement, le Champollion a reçu 35 000 euros en 2017, 35 000 euros en 2018. Il a également été bénéficiaire de l'aide à la subvention numérique à hauteur de près de 30 000 euros sur les années 2012 / 2013. Il rappelle que certains cinémas n'ont pas reçu cette subvention. Le Champollion a reçu en investissement 15 000 euros en 2015. Pour l'accessibilité handicapés, il a eu près de 15 000 euros en 2014. Il note aussi une différence entre les dépenses du Champollion et celles demandées par le Grand Action. L'insonorisation d'un mur et le remplacement des enceintes sont des dépenses quasiment obligatoires pour poursuivre l'activité au risque d'interdictions pour des troubles sonores au voisinage. Il lui semble que les dépenses demandées par le Champollion sont des dépenses d'amélioration mais l'exploitation n'est pas en cause. Ce n'est pas une question de vie ou de mort pour le fonctionnement de l'établissement.

M. Alexandre BAETCHE considère que ce n'est pas la question.

Mme Florence BERTHOUT entend les propos de M. Alexandre BAETCHE. Elle propose de contacter Mme Christiane RENAVAND. Elle avoue qu'elle ne lui a pas parlé de demandes spécifiques lorsque le cinéma a fêté ses 80 ans. Elle fera un point sur l'état des subventions avec elle.

Mme Lyne COHEN SOLAL souhaite revenir sur l'accessibilité des cinémas d'art et essai qui sont des cinémas pour la plupart anciens, souvent logés dans des locaux assez réduits et dont l'accessibilité n'est pas garantie. Elle ne voit d'ailleurs pas comment le cinéma le Panthéon va procéder. Elle s'interroge sur une éventuelle politique pour rendre accessible l'ensemble des cinémas.

Mme Florence BERTHOUT rapporte que les cinémas disent être dans un système dérogatoire. Elle ignore également comment rendre accessible le Panthéon.

M. Pierre CASANOVA explique qu'ils essayent de limiter les risques causés par la structure existante. Faute de pouvoir les rendre facilement accessibles à tous les handicapés, des lumières spécifiques seraient installées aux premières et dernières marches pour qu'une partie des gens à mobilité réduite puisse améliorer leur ascension et leur descente. Il admet que ce n'est pas comparable à ce qu'ils feraient dans un cinéma moderne.

Mme Florence BERTHOUT soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention de M. Alexandre BAETCHE).

Votants : 14 Pour : 13 Abstention : 1

Mme Florence BERTHOUT note qu'il s'agit d'une abstention de vigilance.

XII. SUBVENTIONS (6.000 EUROS) À DEUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ACTION CULTURELLE LOCALE DU 5E

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Benjamin ISARE, Adjoint à la Maire du 5e arrondissement.

M. Benjamin ISARE indique que cette délibération vise à proposer deux subventions à deux associations. La première concerne le *Jazz band ball*. Il rappelle que la mairie accueille tous les ans dans la salle des Fêtes un concert de jazz de qualité. La subvention vise à attribuer une subvention de 4 000 euros à l'association organisatrice du *Jazz band ball*. La deuxième subvention sera attribuée au Comité des fêtes et des œuvres sociales de la mairie du 5e arrondissement qui a organisé notamment en 2018 deux déjeuners spectacles pour les seniors ainsi que les lutéciennes qui ont lieu le week-end prochain dans les arènes de Lutèce. Il propose de donner un avis favorable pour ces deux subventions.

Mme Florence BERTHOUT précise que la subvention de 2 000 euros vient combler un budget très tendu pour les lutéciennes. Le budget avoisine 10 000 euros. La projection d'un film tous les samedis soirs représente un certain coût qu'elle aimerait arriver à diminuer. Ce n'est pas lié aux films projetés puisqu'il s'agit de films patrimoniaux. À la fin de la semaine, le film *Ridicule* sera diffusé en présence de son réalisateur Patrice LECONTE.

Elle soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XIII. SUBVENTION (3.000 EUROS) À L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE LA RUE DES ECOLES POUR LES ILLUMINATIONS DE FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2017 (5E)

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Benjamin ISARE qu'elle remercie pour faire émerger d'autres associations de commerçants. Cela a été le cas pour la rue des écoles. Il faut en porter une ou deux autres notamment dans le secteur de la Huchette qui a vraiment besoin d'avoir une association de commerçants pour organiser des évènements partagés.

M. Benjamin ISARE explique que cette délibération vise à attribuer une subvention de 3 000 euros à l'association des commerçants de la rue des écoles dans le cadre des illuminations de fin d'année réalisées en décembre 2017. Il rappelle que ces subventions sont toujours attribuées *a posteriori* une fois que les dépenses engagées ont été réglées. Il est assez content de se rapprocher du pourcentage subventionnable pour ces associations. Cette fois-ci, ils atteignent 23 % du budget de l'opération. Il propose donc de donner un avis favorable.

Mme Florence BERTHOUT félicite cette association qui se démène et contribue à organiser des évènements extrêmement festifs et qui s'adressent à tous.

Elle soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XIV. SUBVENTION (2.200 EUROS) AU COMITÉ SOUFFLOT POUR LES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNÉE 2017 (5E)

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Benjamin ISARE.

M. Benjamin ISARE rapporte que cette délibération vise à attribuer une subvention de 2 200 euros à l'association des commerçants de la rue Soufflot dans le cadre des illuminations de fin d'année réalisées en décembre 2017. L'association essaye d'animer et de dynamiser la rue Soufflot et surtout de l'illuminer pendant les fêtes de fin d'année avec la perspective du Panthéon qui est un des joyaux de leur arrondissement. Le montant représente ainsi 26 % du budget de l'action, ce dont il se félicite. Il propose donc de donner un avis favorable.

Mme Florence BERTHOUT soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XV. SUBVENTIONS (240.000 EUROS) CONVENTION ET AVENANTS À CONVENTIONS AVEC DIX STRUCTURES CULTURELLES DANS LE CADRE DE L'ART POUR GRANDIR ET DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Mme Florence BERTHOUT précise que ces subventions ne concernent pas uniquement le 5e arrondissement. Elle avoue ne pas avoir la liste des structures concernées et cède la parole à Mme Corinne GABADOU.

Mme Corinne GABADOU indique que ce soir a lieu le festival Théâtre Mouffetard. Une subvention est accordée au Théâtre de la marionnette. Cette subvention est accordée régulièrement pour un même montant. En 2015, 2016 et 2017, la subvention était de 5 000 euros. En tant qu'association loi 1901, elle peut assurer la gestion matérielle et financière du théâtre de la marionnette à Paris, la gestion et la programmation du lieu dédié à la marionnette, le Mouffetard, théâtre des arts de la marionnette dans le cadre d'une convention d'occupation avec la Ville de Paris. Elle demande de voter pour cette subvention.

Mme Florence BERTHOUT demande à Mme Corinne GABADOU de glaner des informations sur ce qui se fera précisément dans le 5e arrondissement.

Elle soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XVI. LYCÉES MUNICIPAUX PARISIENS - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (52.879 EUROS) ET SUBVENTIONS POUR TRAVAUX D'ENTRETIEN (12.063 EUROS)

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à Mme Corinne GABADOU.

Mme Corinne GABADOU précise que ces subventions ne concernent pas uniquement le 5e arrondissement. Il est question de moderniser l'installation électrique du lycée Lucas de Nehou. Le lycée Jacques Monod est également concerné. Elle demande de voter pour ces subventions.

Mme Florence BERTHOUT soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XVII. LYCÉES MUNICIPAUX - SUBVENTIONS (67.038 EUROS) POUR LE SOUTIEN AUX PROJETS ÉDUCATIFS

Mme Florence BERTHOUT annonce que ces subventions portent essentiellement sur des sorties pédagogiques et cède la parole à Mme Corinne GABADOU.

Mme Corinne GABADOU indique que la subvention représente 6 406 euros pour lycée Lucas de Nehou et 6 406 euros également pour le lycée Jacques Monod. Pour ce dernier, la subvention porte sur une organisation de session de formation sur le thème de la prévention éducative contre le cyber-harcèlement, les troubles du sommeil, les conduites addictives et la participation à des manifestations culturelles : les femmes et les sciences et le festival du film judiciaire. Elle demande de voter pour ces subventions.

Mme Florence BERTHOUT soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XVIII. LYCÉES MUNICIPAUX – DOTATIONS INITIALES DE FONCTIONNEMENT 2019 (814.681 EUROS)

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à Mme Corinne GABADOU.

Mme Corinne GABADOU explique que la dotation suggérée atteint 86 761 euros pour les deux établissements du lycée Lucas de Nehou, rue des Feuillantines (5e) et rue Friant (14e). Pour le lycée Jacques Monod, rue Victor Cousin, rue des Jeuneurs et rue d'Alésia, la dotation atteint 92 121 euros. Elle demande de voter pour ces dotations.

Mme Florence BERTHOUT exprime sa fierté d'avoir ces deux lycées dans l'arrondissement et soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XIX. BUDGET PARTICIPATIF - SUBVENTIONS (369.500 EUROS) ET CONVENTIONS POUR LE SOUTIEN DE DIX-HUIT INITIATIVES EN FAVEUR DU RÉEMPLOI ET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Mme Florence BERTHOUT rappelle que cette délibération concerne notamment le soutien apporté à une association qui va intervenir à la mairie du 5e : l'association Repair Café Paris. Elle va ouvrir à sa demande une antenne salle Arago un samedi matin par mois à partir du 6 octobre puis deux samedis par mois à partir du mois

de janvier. Cette initiative est extrêmement intéressante puisqu'il s'agit de faciliter la réparation de petits matériels. Elle cède la parole à Mme Hélène HAUTVAL, Adjointe à la Maire du 5e arrondissement.

Mme Hélène HAUTVAL confirme que l'arrivée de Repair Café Paris au sein de la mairie du 5e arrondissement sera tout à fait intéressante puisque les gens pourront venir avec leur appareil usagé qui ne fonctionne plus. Ils pourront être réparés avec l'aide de techniciens bénévoles qui seront là pour leur prêter assistance.

La délibération porte sur un ensemble de subventions d'un montant total de 369 500 euros qui sera distribué à 18 associations dans le domaine du recyclage, de la réparation, du réemploi ou du faire soi-même. Toutes ces associations ont des objectifs légèrement différents mais leurs actions vont dans le sens de la réduction et de la valorisation des déchets, ce qui représente un enjeu primordial pour les grandes villes en général et en particulier Paris.

La mairie du 5e prend également sa part avec l'association Le Relais et la collecte des textiles dans l'arrondissement. Elle souligne que le 5e est en tête des arrondissements parisiens en ce qui concerne la récupération de textiles par tête d'habitants. Elle évoque également la collecte de piles dans la mairie, d'ampoules et une collaboration avec Amistock Emmaüs pour collecter différents objets au rez-de-chaussée dans le hall. Les objets sont ensuite conservés en mairie avant d'être restitués à l'association Amistock. Elle rappelle également la mise en place de boîtes de récupération d'ustensiles d'écoliers. Elle assure que si tout le monde participe, ils finiront par obtenir des résultats.

Mme Florence BERTHOUT remercie Mme Hélène HAUTVAL pour son appui sur ce sujet. Elle précise que la mairie essaie depuis plusieurs mois de programmer des actions concrètes autour de l'économie circulaire, sans monter une usine à gaz. Il fallait que ce soit très pratico-pratique.

Mme Florence LAINGUI demande s'il s'agit de subventions de fonctionnement ou si elles sont attribuées une fois pour toutes.

Mme Hélène HAUTVAL répond qu'elles devraient correspondre à des subventions de lancement de ces associations. Il est en revanche possible d'observer que certaines associations ont déjà reçu, l'année dernière, ce genre de subvenions mais il faut espérer que ces associations puissent vivre d'elles-mêmes sachant que les investissements de départ ne sont pas négligeables.

Mme Florence LAINGUI note qu'ils sont peut-être en train de s'engager sur une dépense annuelle de 369 500 euros.

Mme Florence BERTHOUT rapporte que cela a été voté en budget participatif. *A priori*, la subvention n'est pas censée être pérenne mais la Ville pourrait décider de donner à nouveau. Elle ajoute que le 5e arrondissement a demandé à ce qu'une de ces associations intervienne dans la mairie. Même si elle n'intervenait pas au sein de la mairie, les subventions seraient attribuées. Elle souhaite qu'elle soit présente deux fois par mois et que la mairie puisse vérifier l'effectivité du travail accompli. Dans le cas contraire, la mairie s'interrogerait sur la réalité de la subvention attribuée.

Dans le même esprit, elle signale qu'elle travaille avec l'École nationale supérieure des arts décoratifs pour voir si des étudiants encadrés par un professeur pourraient intervenir une fois par mois sur cette recyclerie pour compléter les services qui peuvent être proposés aux administrés.

Elle soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XX. SUBVENTIONS (127.600 EUROS) ET CONVENTIONS ANNUELLES D'OBJECTIFS AVEC LES OFFICES DU MOUVEMENT SPORTIF (3E ; 5E ; 8E ; 10E ; 11E ; 12E ; 14E ; 16E ; 17E ; 18E ; 19E)

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Jacques SOPPELSA, Conseiller du 5e arrondissement.

M. Jacques SOPPELSA indique que onze offices sportifs sont concernés. Cette année, la DJS a proposé une somme totale de 127 600 euros. Dans un premier temps, la DJS a informé la mairie du 5e qu'elle souhaitait proposer à leur OMS une subvention de 5 000 euros avec comme argument le fait que cela représentait beaucoup par rapport aux années précédentes puisque la subvention était alors nulle. Il précise que l'ancienne équipe avait oublié de demander une subvention. Après une discussion ardue, ils ont obtenu une remontée très spectaculaire puisqu'il ne s'agit plus de proposer 5 000 euros mais 7 000 euros. Il espère que l'unanimité se dégagera autour de cette proposition.

Mme Florence BERTHOUT rappelle que l'OMS va prendre une part active aux animations sportives qui se dérouleront dimanche prochain dans le cadre des lutéciennes et que l'OMS organise le rallye des panthères grises. Elle invite M. Jacques SOPPELSA à informer l'assemblée sur cette nouvelle manifestation.

M. Jacques SOPPELSA explique que 14 ou 15 stands seront tenus pendant l'après-midi avec une animation centrale aux arènes. Ces stands proposeront des activités sportives de sports bien connus (rugby, escrime, football, arts martiaux) et de quelques sports méconnus comme la canne, le bâton ou le *flagball*. Le *flagball* est une compétition de style football américain mais sans placage. Ce sport est visiblement réservé aux femmes mais les hommes peuvent très bien le pratiquer également.

Mme Florence BERTHOUT précise que le *quidditch* ne sera pas représenté même si l'association aurait aimé participer. Elle s'enquiert du rallye des panthères grises.

M. Jacques SOPPELSA rapporte que le rallye se déroulera le 6 octobre 2018. Il s'agit d'une initiative intergénérationnelle. Ce n'est pas une épreuve sportive mais une marche ludique pour découvrir l'arrondissement à travers 20 relais. Les équipes seront composées d'un binôme senior et non senior sans préciser les âges. Toute la journée aura lieu une animation ludique dans le cadre de cette manifestation. Un bal musette clôturera l'évènement.

Mme Florence BERTHOUT remercie M. Jacques SOPPELSA et donne la parole à M. Dominique TIBERI.

M. Dominique TIBERI rappelle que M. Jacques SOPPELSA a dit que les demandes de subvention n'avaient pas été déposées par l'ancienne équipe. Il précise que les membres de l'ancienne équipe qui n'avaient pas fait leur travail sont toujours dans la nouvelle équipe. C'est comme l'ancien monde et le nouveau monde. Il ne faut donc pas abuser de ces termes. Il ajoute que la 3ème figure parmi les arrondissements concernés. Il demande si la réforme portant sur la fusion des arrondissements initiée par la Mairie de Paris et votée au Parlement va impacter les OMS. Il souhaite savoir si les OMS seront regroupés lors des exercices suivants.

Mme Florence BERTHOUT répond que les services vont fusionner.

Mme Lyne COHEN SOLAL invite M. Dominique TIBERI à poser la question au Conseil de Paris puisqu'il est Conseiller de Paris.

M. Dominique TIBERI rétorque qu'ils ont l'immense chance d'avoir des membres de l'exécutif parisien parmi eux alors il se permet de poser la question.

Mme Lyne COHEN SOLAL assure que ce n'est pas un sujet de conversation.

M. Dominique TIBERI note qu'ils pourraient dans ce cas éluder beaucoup de questions.

Mme Florence BERTHOUT répète que les OMS devraient *a priori* fusionner

Mme Florence LAINGUI ne comprend pas parce que les OMS sont indépendantes des mairies. Elle considère que les OMS sont un ensemble d'associations d'un arrondissement donné qui ne dépendent pas des mairies. Elle affirme qu'il n'existe pas de lien strict. Elle admet qu'il existe une correspondance mais pense que les OMS peuvent décider de garder l'identité d'un arrondissement puis se fédérer en travaillant sur certaines actions ensemble mais la décision leur reviendra. Elle argue que leurs statuts sont tout à fait indépendants. Ils auront le choix. Ce n'est pas le maire d'arrondissement ni le Conseil de Paris qui vont décider de la disparition.

Mme Florence BERTHOUT précise qu'il ne s'agit pas du sujet à traiter. Elle déplore le fait qu'il n'existera plus qu'un arrondissement. Elle pense qu'il y a fort à parier qu'il subsistera un seul OMS.
Elle soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXI. MOBILISATION D'UNE PARTIE DES DROITS DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS SOCIAUX EN FAVEUR DE PROJETS DE LOGEMENTS ACCOMPAGNÉS POUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à Mme Flora KALOUSTIAN, Adjointe à la Maire du 5e arrondissement.

Mme Flora KALOUSTIAN précise qu'il ne s'agit pas d'un projet innovant puisque cela existe déjà. Des structures prennent en charge des grands logements pour organiser de la colocation et permettre notamment à des personnes en situation de handicap psychique - en général de jeunes adultes - de pouvoir intégrer progressivement une vie normale. Ils sont accompagnés dans ce projet par des éducateurs, par des psychologues, par des diététiciennes. Ces professionnels leur apprennent à vivre et à se nourrir correctement en faisant des courses et acheter équilibré, à nettoyer, ranger, organiser leur chambre. L'objectif consiste à les amener progressivement à être autonomes. Ce sont des logements passerelles qui vont leur permettre ensuite d'intégrer un logement dans lequel ils pourront vivre eux-mêmes de façon autonome.

Parmi les structures qui s'en chargent, elle cite l'association Aurore, le CMP de la rue des Fossés Saint-Jacques qui dispose de quelques logements, qui en demande dans le cadre de la structure Saint-Anne. D'ici 2021, 70 logements feraient partie du contingent et pourraient être mis à disposition pour une durée à déterminer. Il s'agit d'une très belle initiative mais elle regrette que cela ne représente qu'une goutte d'eau par rapport aux immenses besoins dans ce domaine. Il est également question de demander aux mairies d'arrondissement de donner des appartements dans leur contingent.

Elle précise à Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Adjointe à la Maire de Paris et Conseillère du 5e arrondissement, que l'arrondissement ne dispose pas énormément de grands logements. Elle confie que ce sera compliqué mais que s'ils le peuvent, elle est sûre que Mme la Maire est tout à fait dans cette optique. Elle ajoute qu'à chaque fois que cela est possible, quand ils peuvent attribuer un logement à une personne en situation de handicap, ils le font. Cependant, c'est très compliqué car ils rencontrent souvent des marches, pas toujours d'ascenseurs et des portes pas suffisamment larges. Elle constate qu'ils ont encore beaucoup à faire dans ce domaine. Elle espère que tout le monde votera en faveur de cette initiative et que cela sera suivi de beaucoup d'autres initiatives de cet ordre.

Mme Florence BERTHOUT remercie Mme Flora KALOUSTIAN et apprécie de pouvoir mettre en œuvre de manière effective le schéma handicap qu'ils ont voté au Conseil de Paris l'année dernière. Ce n'est pas le cas sur tous les sujets. Elle pense notamment au sujet de la propreté. Ils ne peuvent donc que se féliciter de cette concrétisation. La commission du logement du 5e a attribué depuis 2014 deux logements à deux personnes à mobilité réduite. Il ne s'agit pas du handicap indiqué et cela n'a pas été très facile puisqu'il existe beaucoup de contraintes d'accessibilité. Elle donne la parole à Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY souhaitait, dans le prolongement des propos de Mme KALOUSTIAN, dire tout l'intérêt de cette mesure dans la mesure où ils ont inauguré en mai dernier le centre Colliard, rue de Quatrefages, pour des étudiants lourdement handicapés. Cette mesure permet d'imaginer une suite. Quand ils ont terminé leurs études et qu'ils commencent à travailler, il est très difficile pour eux de trouver un logement. Cela permet d'ouvrir un parcours locatif pour les étudiants en situation de handicap.

Mme Flora KALOUSTIAN précise, comme Mme Marie-Christine LEMARDELEY vient de le dire, qu'il s'agit d'étudiants lourdement handicapés. Une domotique exceptionnelle qui coûte très cher a été mise en place. Or, elle ne pense pas qu'ils pourront retrouver cela dans ces appartements. Elle explique que cette aide porte sur des personnes en situation de handicap psychique. Ils leur apprennent à vivre de la façon la plus autonome possible. Ce ne sont pas les appartements qu'ils vont pouvoir attribuer, regrette-t-elle. C'est un véritable problème. La demande des personnes en situation de handicap est très grande. Elle émane notamment des familles qui ont un parent, un proche, un enfant handicapé. Elle déplore que la municipalité ne parvienne pas à y répondre.

Mme Florence BERTHOUT assure que cette délibération ne porte pas sur les personnes à mobilité réduite. Il ne peut donc pas y avoir de continuité avec le centre Colliard. Elle regrette d'ailleurs que toutes les chambres de ce centre ne soient pas occupées.

Mme Flora KALOUSTIAN souligne qu'il existe un problème de financement.

Mme Florence BERTHOUT confirme. Les départements doivent financer très généreusement l'accueil de ces étudiants. Ce sujet est difficile et bloque l'accueil. Elle dit avoir visité le centre quatre mois auparavant et a pu observer que beaucoup de chambres étaient vides de toute occupation.

Mme Florence LAINGUI note qu'ils viennent de parler du budget de fonctionnement pour aider les personnes à intégrer le centre. Elle pense que ce sera également le cas pour ces nouveaux logements qu'ils vont ouvrir. Les associations qui vont s'occuper de ces personnes vont également demander des subventions. La mairie doit bien concevoir qu'une fois l'appartement attribué, des subventions de fonctionnement seront à prévoir.

Mme Flora KALOUSTIAN répond que ces associations demandent déjà par ailleurs ces subventions.

Mme Florence LAINGUI objecte qu'elles en demanderont davantage si elles ont plus de logements à gérer. Elle pense qu'il faut en prendre acte. Une réponse supérieure est créée. Il va donc falloir faire face à une subvention de fonctionnement supérieure. Il faut le prendre en considération au moment de voter cette décision. Sinon, ils risquent de se retrouver dans ce qu'ils viennent de dénoncer : des attributions et des associations en surcharge qui n'arriveront plus à faire face.

Mme Flora KALOUSTIAN précise que les personnes qui intègrent ces logements participent aux loyers.

Mme Florence BERTHOUT reconnaît qu'il faut prévoir l'accompagnement par les associations.
Elle soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXII. DÉVELOPPEMENT DU SERVICE DE VÉHICULES PARTAGÉS À PARIS. FIXATION DES TARIFS DE REDEVANCE POUR LES EMPLACEMENTS DÉDIÉS. AVENANTS PROLONGEANT LES CODP AVEC ZIPCAR,COMMUNAUTO ET UBEEQO

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à Mme Hélène HAUTVAL.

Mme Hélène HAUTVAL indique que cette délibération comporte deux volets qui s'articulent autour d'un appel d'offres qui doit être effectué en 2018 pour faire appel à de nouvelles sociétés d'auto-partage. Elles doivent pouvoir profiter de places de stationnement dans Paris pour proposer leurs véhicules. Cet appel d'offres implique

la prolongation des conventions actuelles qui lient la Mairie de Paris avec Zipcar, Communauto et Ubeeqo, les sociétés d'auto-partage existantes en faveur desquelles ils avaient voté en 2015. D'autre part, cette délibération consiste à approuver les nouvelles tarifications qui seront proposées dans le cadre de cet appel d'offres, de fixer les tarifs des redevances annuelles, des places de stationnement qui seront demandées par la Mairie de Paris. Ces redevances s'échelonneront de 100 euros pour les véhicules électriques à 1 500 euros pour les véhicules non électriques. Elle appelle à voter en faveur de cette délibération même s'il existe encore beaucoup à faire dans ce domaine.

Mme Florence BERTHOUT déclare, qu'à titre personnel, elle ne participera pas à ce vote. Elle est plus que favorable à l'auto-partage mais trouve que la Ville se moque du monde. Elle rappelle que la Ville a planté Autolib' dans les conditions qu'ils connaissent et que Vélib' est une catastrophe. Elle pense qu'ils arriveront à retrouver Vélib' au début de l'année prochaine. Elle assure que *free floating* ne fonctionne pas. La mairie n'a pas voulu mettre les moyens techniques adéquats pour que l'outil numérique puisse gérer efficacement ce *free floating*. Les batteries électriques qui ne fonctionnent pas et le *free floating* avaient justifié l'attribution du marché Vélib' à Smovengo. Ils sont ici sur du véhicule partagé et il est proposé de mettre 1 000 places à disposition. Les élus ne savent pas où elles seront prises puisqu'il n'existe pas de concertation avec les mairies d'arrondissement. Ces places seront prises sur l'espace public alors qu'ils ne sont pas capables de gérer aujourd'hui le redéploiement de véhicules sur les stations Autolib'. Elle juge qu'ils marchent sur la tête. Elle ajoute qu'ils parlent de 111 stations de deux places de stationnement dédiées à des véhicules en auto-partage et précise que ces véhicules peuvent être au diesel. Peu importe pour la mairie, le *magic word* est lâché : auto-partage. Elle demande où est la cohérence. 1 000 places seront créées et aucune règle n'encadre ces attributions. Aujourd'hui, trois sociétés assurent la location de voitures. Évidemment, la voiture doit être restituée au même endroit. Elle trouve cela ahurissant. Ce n'est absolument pas une alternative à Autolib'.

Elle annonce qu'elle ne développera pas les raisons pour lesquelles Autolib' a été planté mais que cette annulation prématurée va coûter au moins 150 millions d'euros aux contribuables parisiens. Lorsqu'une concession est dénoncée en milieu de contrat, il faut éponger le déficit. La Ville devra éponger au moins cette somme. Il faut ajouter le fait que si elle veut racheter à Bolloré le logiciel permettant de faire fonctionner Autolib' en *free floating* il va falloir sortir de l'argent. Les bornes devront vraisemblablement faire l'objet d'un dédommagement, d'un rachat. Elles n'appartiennent pas à la Ville. L'entreprise concessionnaire ira évidemment devant le juge pour demander à la Mairie de payer. Cerise sur le gâteau, toutes les entreprises concessionnaires qui voient une concession dénoncée en milieu de contrat vont devant le juge pour demander des dédommagements. La dénonciation anticipée d'Autolib' va donc coûter 150 millions d'euros pour la seule Ville de Paris. Elle constate que la Mairie essaie de noyer le poisson en assurant que d'autres systèmes vont fonctionner. Il existe aujourd'hui des centaines de places Autolib' libres de toute occupation mais ils auront en plus 1 000 places dans Paris destinées à l'auto-partage. Cet auto-partage n'est en outre pas encadré sur le plan environnemental puisque la voiture peut, une nouvelle fois, être polluante. En plus il faudra la ramener à l'endroit où la voiture a été prise. Elle estime qu'ils sont ici au paléolithique du développement durable.

Elle remarque que quatre places seraient prises dans le 5e arrondissement. Elle ne va pas dire que la prise de quatre places va raréfier encore les stationnements. En revanche, elle juge qu'il s'agit de communication bas de gamme. Ils sont arrivés à un stade où ils ne savent plus quoi inventer pour écoper. C'est pourquoi elle ne participera pas au vote bien qu'elle soit extrêmement favorable à l'auto-partage. Elle pense qu'il faudrait le développer mais il faudrait encore une place au plan climat et arrêter de faire la guerre atomique aux voitures. Il faut faire la guerre aux voitures sales. Elle a lu que la Maire avait décrété la fin des véhicules polluants en 2030. Elle ignorait qu'elle avait autant de pouvoir mais elle espère qu'elle pourra être exaucée. S'ils veulent accueillir des voitures propres - et ils le souhaitent tous parce qu'il s'agit d'un objectif de santé publique - il faut préparer l'arrivée des voitures propres. Cela ne signifie pas supprimer tous les parkings. Cela revient à créer des bornes de recharge, quitte à interdire l'entrée à moyen terme des véhicules sales.

Sans engager un débat tardif sur ce sujet, elle demande de lui accorder que cette délibération est assez extravagante. Cette proposition ne va révolutionner ni le stationnement, ni l'auto-partage mais va rajouter de la complication à de la complication. Ils vont reprendre une partie des places Autolib' aujourd'hui à l'abandon. Elle regrette l'absence de gestion intelligente. Ils ne s'appuient pas sur les données de mobilité. Ces bornes vont être confiées à des sociétés et les points de recharge accessibles aux particuliers seront diminués.

Elle répète qu'elle ne participera pas au vote parce qu'il s'agit, selon elle, d'un grand n'importe quoi. Elle ne voudrait pas qu'un vote contre soit analysé ou instrumentalisé pour conclure qu'elle est défavorable à l'auto-partage. Elle exprime à nouveau le fait qu'elle est totalement favorable à l'auto-partage et à son développement dans de très bonnes conditions.

Elle donne la parole à M. Laurent AUDOUIN, Conseiller du 5e arrondissement.

M. Laurent AUDOUIN prévient que son intervention sera un peu longue. Il dit avoir rarement entendu Mme la Maire aligner un tel nombre de contrevérités à la minute. C'était terrible, lance-t-il. Il commence par une parenthèse sur Vélib'. Il admet que Vélib' a connu des difficultés colossales. Ces problèmes sont en train de s'arranger. Ils n'attendront pas le début de l'année 2019. Il note que si elle l'utilisait plus fréquemment, elle aurait pu s'apercevoir que le nombre de vélos en circulation est redevenu, si ce n'est satisfaisant, en tout cas plus raisonnable. La qualité de service commence à ressembler à quelque chose de digne de ce nom même si ce n'est pas encore parfait.

Il ajoute que Mme la Maire utilise le terme de *free floating* de manière totalement erronée. Il explique que le *free floating* consiste à être indépendant de toute borne. Vélib' n'a jamais été conçu pour fonctionner en *free floating* contrairement aux vélos jaunes Ofo qu'on peut voir parfois dans la rue. Vélib' fonctionne en trace directe c'est-à-dire qu'il n'est pas nécessaire de revenir au point de départ. Ce qui était promu, c'était l'*overflow* c'est-à-dire la possibilité de pouvoir laisser un vélo à une station déjà pleine. Le service a effectivement été suspendu sur ce point car cela ne fonctionnait pas correctement. Il observe néanmoins qu'il ne s'agit que d'un point extrêmement mineur du système. Les vélos électriques fonctionnent de manière tout à fait satisfaisante pour les stations connectées. Les problèmes se résorbent. L'été a fait le plus grand bien au système.

Il explique que cette histoire de trace directe et de boucle n'est pas du tout anodine. Quand Mme la Maire assure que la boucle représente le degré zéro du développement durable, il pense que c'est le contraire dans une approche intégrée et responsable.

Mme Florence BERTHOUT accepte d'être citée mais lui demande de le faire à bon escient. Elle affirme que ce n'est pas ce qu'elle a dit. Elle n'a pas dit que la boucle était le degré zéro.

M. Laurent AUDOUIN remarque qu'il parle du fond mais l'invite à corriger.

Mme Florence BERTHOUT précise que la boucle n'est pas le degré zéro. Elle qualifiait l'ensemble du système. Faire une usine à gaz pour 1 000 points qui fonctionnent ainsi ne tient pas la route. S'il trouve qu'installer quatre arrêts auto-partage dans le 5e arrondissement est une pensée puissante...

M. Laurent AUDOUIN admet que le système est insuffisant.

Mme Florence BERTHOUT ajoute qu'il a raison pour le système d'*overflow* mais que ce système est le degré zéro de la pensée. Elle note qu'il s'adresse à l'équipe avec beaucoup de condescendance. Elle ironise sur le fait qu'il soit le seul tenant des préceptes en matière de développement durable. Elle voit beaucoup d'administrés utilisateurs de Vélib' qui lui rapportent qu'ils ont encore des prélèvements qui ne fonctionnent pas.

M. Laurent AUDOUIN objecte que ces informations sont obsolètes. Lui-même n'est d'ailleurs pas le dernier à s'être plaint des soucis rencontrés dans les mois passés.

Mme Florence BERTHOUT trouve normal que le système se soit un peu amélioré. Elle pense qu'il faudra attendre la fin de l'année pour constater un retour à l'équilibre.

M. Laurent AUDOUIN assure qu'il est quasiment à l'équilibre.

Mme Florence BERTHOUT regrette que cette année perdue ait coûté beaucoup d'argent. Elle insiste pour qu'on ne lui fasse pas dire qu'elle est contre l'auto-partage.

M. Laurent AUDOUIN rétorque qu'il ne lui a pas du tout fait dire cela. Il est sûr qu'un compte rendu exhaustif permettra de lever ce point. Il demande s'il peut poursuivre son intervention.

Mme Florence BERTHOUT lui laisse la parole.

M. Laurent AUDOUIN explique que le système de boucle est beaucoup plus efficace pour remplacer un véhicule. L'usage d'un véhicule automobile se justifie surtout pour parcourir une distance relativement significative. Si l'usager a besoin de traverser deux arrondissements, il est possible de prendre un taxi ou un équivalent. Lorsque l'usage d'Autolib' a tenté d'être quantifié, il a pu être observé qu'Autolib' ne remplaçait pas du tout des voitures. Au contraire, ce système remettait des gens qui n'avaient plus de véhicule dans des voitures. L'auto-partage offre un service différent avec la possibilité d'utiliser la voiture sur une durée plus longue pour se rendre en banlieue, faire des kilométrages significatifs. Cela contribue effectivement à offrir aux usagers la possibilité de se passer concrètement et de manière définitive d'un véhicule particulier. L'estimation est évaluée à un pour sept. En effet, une voiture en auto-partage déclenche l'abandon de leur véhicule personnel par sept personnes. Cela a été quantifié par l'ADEME dès 2014.

Il remarque que Mme la Maire dit beaucoup de mal d'Autolib'. Il pourrait également en dire beaucoup de mal mais rappelle qu'en 2010 quand le projet est venu sur la table, Autolib' avait été joyeusement soutenu tant par ses camarades de l'exécutif que par la droite. Seuls les écologistes avaient pointé les défauts du système et notamment le principe de trace directe. Ils expliquaient alors que cela n'avait pas beaucoup de sens que la Mairie s'engage dans ce type de service. Pour l'auto-partage, cela aurait en revanche été utile. Ils ont pu s'apercevoir que le système était trop coûteux et surdimensionné. Tout cela avait été voté comme un seul homme et les écologistes s'étaient fait taxer de nombreux noms d'oiseaux. Sept ans après, la municipalité rencontre exactement ce qu'ils avaient annoncé : un service tombé sous le poids de coûts trop importants et qui va coûter relativement cher aux contribuables. Sur ce point, il approuve les propos de Mme la Maire.

Mme Florence BERTHOUT confie que cela ne correspond pas à ce qu'elle a dit.

M. Laurent AUDOUIN rétorque qu'il ne lui a pas fait dire quelque chose. Il fait simplement un commentaire de portée générale. Il note qu'elle l'interrompt pour la seconde fois alors que lui respecte ses propres paroles.

Mme Florence BERTHOUT répète qu'il lui fait dire des choses qu'elle n'a pas dites.

M. Laurent AUDOUIN objecte qu'il ne lui a rien fait dire du tout.

Mme Florence BERTHOUT précise qu'il a dit « tout le mal que vous pensez d'Autolib' ». Ce n'est pas ce qu'elle a dit.

M. Laurent AUDOUIN répond qu'il a dit « tout le mal que je pense d'Autolib' »

Mme Florence BERTHOUT affirme qu'il a dit « vous ».

M. Laurent AUDOUIN poursuit et indique que les bornes Autolib' vont être remises à disposition des personnes détentrices d'un véhicule électrique avec un système d'abonnement simple parce qu'il n'est pas question que ces objets restent sur l'espace public sans rien faire. Il pense que cela va prendre du temps à cause du logiciel qui permet de les contrôler. Malheureusement, il n'était pas inclus dans l'appel d'offres à l'époque. En tout cas, ils vont trouver une seconde jeunesse.

Il estime en outre que Mme la Maire se trompe assez lourdement car dans l'appel d'offres proposé, il existe un critère sur le type de véhicule proposé. Il s'agit uniquement de véhicules électriques rechargeables ou correspondants à la classe critère 1 qui exclut automatiquement les moteurs diesel. Il assure donc qu'aucun véhicule diesel ne sera placé en auto-partage. Cela aurait été ridicule.

Mme Hélène HAUTVAL évoque la possibilité de recourir à des véhicules thermiques.

M. Laurent AUDOUIN explique que les véhicules thermiques sont limités au critère 1.

Mme Florence BERTHOUT note qu'ils n'auront pas de véhicules diesel mais des véhicules thermiques.

M. Laurent AUDOUIN rappelle qu'elle a parlé de véhicules diesel.

Mme Florence BERTHOUT répond qu'ils ne peuvent pas dire que seuls des véhicules propres seront placés. Il vient de dire, selon elle, qu'ils n'auraient que des véhicules électriques.

M. Laurent AUDOUIN objecte qu'il n'a jamais dit cela. Il a dit qu'il pourrait y avoir des électriques, des hybrides et des thermiques en critère 1. Il s'agit de tout sauf d'une opération de communication. Ils passent d'un système coûteux et qui n'était pas efficace pour faire baisser le nombre de véhicules à Paris à un système qui permet une proposition d'usage pour que les usagers de véhicules individuels puissent concrètement se débarrasser de leur véhicule et passer à l'auto-partage. Cela représente selon lui un vrai pas en avant, beaucoup plus efficace. Il regrette pour sa part, qu'ils aient beaucoup plus communiqué sur les futurs opérateurs en trace directe puisque Renault, Peugeot notamment se mettent sur les rangs. Il préfèrerait que la Mairie communique plus sur l'auto-partage. Il considère que cette proposition fait sens et espère que cette expérimentation va continuer à se développer. Les tarifs seront relativement attractifs. Ils sont en outre très bien calibrés puisque cela coûtera moins cher de mettre à disposition un véhicule électrique ou hybride qu'un véhicule thermique. C'est donc un pas en avant et il ne comprend pas pourquoi Mme la Maire, avec de mauvais arguments, fait un numéro pareil sur le sujet.

Mme Florence BERTHOUT assure avec ironie qu'il s'agit d'un énorme pas en avant. Elle constate qu'il est brouillé avec les chiffres et juge incroyable d'entendre cela. Il est en train de présenter ce système comme une forme d'alternative à Autolib'. Un système a été planté et ce service va prendre son relai.

M. Laurent AUDOUIN explique qu'il s'agit d'un service différent qui répond beaucoup mieux à des enjeux d'évolution du déplacement en ville et en zone périurbaine. Cela ne remplace pas Autolib' puisqu'il n'est pas question d'organiser un service en trace directe. Des services en trace directe arriveront à l'automne et en début d'année prochaine. Ce service est beaucoup mieux calibré en termes d'optique de développement durable.

Mme Florence BERTHOUT donne la parole à Mme Hélène HAUTVAL.

Mme Hélène HAUTVAL se permet de recentrer l'objet du vote. Il porte uniquement sur deux points : le fait de prolonger de huit mois la convention actuelle et les tarifs prévus qui figureront dans le futur appel d'offres et ne figurent pas dans cette délibération. Ils auront l'opportunité de rouvrir ce débat lorsque l'appel d'offres sera présenté.

Mme Florence BERTHOUT soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 (dont 1 pouvoir) Pour : 4 Abstentions : 6 NPPV : 4

M. Alexandre BAETCHE note qu'il s'agit encore du même type de démarche absurde et non concertée. Il demande à Mme la Maire si quelqu'un lui a demandé quelque chose sur ce sujet. Aucune concertation n'a eu lieu sur les endroits concernés. Il ne voit pas très bien pourquoi il faudrait voter. C'est pourquoi, il ne votera pas. Il ne participe pas à ce genre de vote qui consiste à faire comme si, par leurs votes, ils participaient à la décision. Sur le fond, manifestement, des gens sont mal informés à la Mairie de Paris. Il invite les conseillers à se rendre à La Rochelle ou à Aix-en-Provence, villes dans lesquelles les services du type Vélib' et Autolib' fonctionnent parfaitement bien depuis plus longtemps qu'à Paris. A La Rochelle, les véhicules sont des Peugeot et non des Toyota comme à Paris. Peugeot est une marque française qui fait travailler des usines françaises avec des ouvriers français. Il note que les voitures de fonction à Paris sont des véhicules étrangers. Il propose de suggérer à l'exécutif d'aller visiter La Rochelle ou Aix-en-Provence. Le vélo partagé à Aix-en-Provence est encore plus

ancien qu'à Paris. Il en vient et rapporte que cela fonctionne très bien. Il pense qu'il faut arrêter de raconter des balivernes car derrière, il existe de nombreux problèmes qui ne sont pas mentionnés ici.

Mme Florence BERTHOUT attend des éclaircissements du côté de la ville. Elle verra au Conseil de Paris s'ils apportent des explications. Une bonne fois pour toutes, il faudrait que la Maire de Paris consulte les mairies d'arrondissement pour les emplacements parce que l'occupation sur la voie publique est compliquée.

XXIII. SUBVENTIONS (41.000 EUROS) À QUATRE ASSOCIATIONS ŒUVRANT AUX ACTIONS CULTURELLES EN FAVEUR DES CULTURES ÉTRANGÈRES ET DE L'INTÉGRATION (5E, 19E) ET SIGNATURE DE CONVENTION

Mme Florence BERTHOUT indique que l'arrondissement est concerné par la subvention à la bibliothèque russe Tourgueniev, rue de Valence. Il s'agit d'une magnifique institution fondée en 1875. Cette bibliothèque met à disposition des lecteurs un fonds de 50 000 volumes. En 2018, la bibliothèque a effectué d'innombrables communications sur place et à domicile. Elle a reçu quasiment 500 lecteurs. Elle prépare aussi une série de manifestations pour la commémoration du 200e anniversaire de la naissance de Tourgueniev. Elle est évidemment favorable à l'attribution de cette subvention et ajoute que l'association participe au festival Quartier du livre.

Elle regrette simplement que la Ville mélange l'attribution de cette subvention avec d'autres attributions de subventions. C'est anti-démocratique car cela les oblige, par un même vote, d'avoir un vote unique. Elle souhaite tout de même manifesté son soutien à la bibliothèque Tourgueniev.

À propos de littérature russe, elle annonce qu'ils accueilleront du 19 novembre prochain au 6 janvier une très belle exposition Soljenitsyne qui aura lieu sur le site actuel du tribunal d'instance qu'ils récupèrent. Ce tribunal aura d'ailleurs vocation à accueillir d'autres manifestations. Il va être proposé tous les dimanches après-midi des offres culturelles et ludiques gratuites pour tous les habitants du 5e arrondissement. Il est également question de l'utiliser pour les élèves du conservatoire deux jours par semaine. Les locaux ont été réhabilités cet été à moindres frais. En coupant la rambarde, ils ont obtenu une scène qui pourra être utilisée par des concertistes et des voix du conservatoire pour deux journées de cours par semaine. Ce sera une manière de leur manifester la solidarité de la mairie afin qu'ils puissent développer leur enseignement.

Elle soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXIV. FIXATION DES REDEVANCES LIÉES À L'OCCUPATION TEMPORAIRE DE CERTAINES SALLES DE LA MAIRIE DU 5E ARRONDISSEMENT

Mme Florence BERTHOUT explique que ce projet de délibération vise à fixer, à compter du 1er octobre la tarification et les conditions de mise à disposition des salles dites exceptionnelles de la mairie du 5e L'augmentation est bien en deçà de la moyenne parisienne. Elle invite les élus qui le souhaitent à vérifier les comparatifs en allant sur les sites des autres mairies. Elle propose de voter favorablement cette augmentation de tarification sachant qu'il existe une gratuité totale des salles pour les associations à but non lucratif.

Elle soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXV. DÉNOMINATION « ALLÉE PIERRE HADOT » ATTRIBUÉE À L'ALLÉE OUEST DU SQUARE PAUL LANGEVIN SITUÉ 19 BIS, RUE DES ECOLES (5E)

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Jacques SOPPELSA.

M. Jacques SOPPELSA rappelle que cette proposition a déjà été évoquée. Elle émanait de Mme Marie-Christine LEMARDELEY. Il ajoute que le 11 juin, la Commission de dénomination des voies, places, espaces verts, équipements publics municipaux a donné son avis favorable. Il précise également que Pierre Hadot est un éminent philosophe spécialiste de Platon, de Plotin, des stoïciens, de Marc Aurèle. Son dernier ouvrage *Qu'est-ce que la philosophie antique ?* est tout à fait remarquable. Il a été très proche de Michel Foucault. Michel Onfray est l'un de ses élèves les plus médiatiques. Ayant achevé sa carrière au Collège de France, il est très logique de dénommer ainsi l'allée Ouest du square Paul Langevin qui jouxte le collège de France. Il rapporte que la Maire de Paris a ajouté un commentaire intéressant : « Pierre Hadot, sa présentation des stoïciens et son attrait pour les exercices concrets en font un philosophe non pas de bibliothèque mais du séjour terrestre ». Il explique que Pierre Hadot a commencé par être prêtre. Il a jeté sa soutane aux orties quelques années après pour épouser une de ses paroissiennes. Quelques années après, il a divorcé pour épouser l'une de ses collaboratrices. La Maire de Paris a donc raison d'insister sur le fait que Pierre Hadot avait beaucoup d'attrait pour les exercices concrets, spirituels. Il espère que cette demande sera approuvée à l'unanimité.

Mme Florence BERTHOUT ajoute qu'il a reçu le grand prix de l'Académie française pour l'ensemble de son œuvre et soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXVI. CONVENTION RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION DES SALLES DU CONSERVATOIRE MUNICIPAL GABRIEL FAURÉ 12, RUE DE PONTOISE 75005 PARIS POUR 2018/2019

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Pierre CASANOVA.

M. Pierre CASANOVA indique qu'il s'agit de la convention habituelle qu'ils ont approuvé les années passées pour la location de salle sur la proposition du directeur du conservatoire municipal Gabriel Fauré à l'association Orchestre et chœur des universités de Paris (OCUP). Ces locations ont lieu le 14 octobre, le 18 novembre et le 16 novembre 2018. Ceci se répète depuis 2006 sans incident notable. La convention ayant été signée le 22 août 2018, il s'agit donc d'une ratification *a posteriori*.

Mme Florence BERTHOUT précise qu'ils vont repasser une convention avec le conservatoire pour la mise à disposition à l'année de deux jours par semaine de la salle du tribunal d'instance et soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXVII. VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT, RELATIF AU STATIONNEMENT SAUVAGE DE CARS DE TOURISME RUE DU PETIT-PONT ET RUE SAINT-JACQUES

Mme Florence BERTHOUT signale que des vœux similaires ont été repoussés en Conseil de Paris en mars et en juillet dernier. Elle rappelle que le stationnement des cars de tourisme dans les rues Dante et Lagrange est désormais interdit sur sa proposition et avec l'accord du Préfet et de la Ville qui a accepté de mettre en place des aires de pose et de dépose. Il ne s'agit évidemment pas d'interdire le tourisme. Il est question de les accompagner mais la multiplication des cars qui utilisaient la climatisation ou le chauffage selon la période rendait la vie absolument impossible depuis des années à tous les riverains de ces rues-là. Une partie des cars joue le jeu. Elle reconnaît qu'elle n'est pas majoritaire. Une autre va stationner n'importe où et notamment rue du Petit-Pont derrière cette magnifique église Saint-Séverin.

Mme Hélène HAUTVAL confirme qu'ils constatent parfois la présence de plusieurs cars derrière l'église. Il peut y avoir six ou sept cars à cet endroit. Cela génère beaucoup de pollution aussi bien sonore que visuelle et atmosphérique. Les riverains s'en plaignent logiquement. Cette installation implique également des problèmes de sécurité puisque ces cars masquent entre autres le feu qui est au débouché de la rue de la Huchette. Ils ont mobilisé les agents de la DPSP pour verbaliser les chauffeurs d'autocars mais cela n'a pas d'impact pour nombre d'entre eux qui sont d'origine étrangère. La proposition de ce vœu consiste à mettre en place rapidement une régie pour que les inspecteurs de la DPSP et les ASP puissent effectuer des consignations d'argent. Il leur semble qu'il s'agit du seul moyen qui leur reste pour lutter efficacement contre ces stationnements sauvages de cars.

Mme Florence BERTHOUT raconte que lorsqu'elle a découvert que la DPSP n'était pas habilitée sur place à percevoir des amendes en l'absence de régie, elle a pensé qu'ils auraient pu l'anticiper. Une grande partie des cars arrive de l'étranger et appliquer des consignations s'avère totalement inopérant. Elle confie qu'il a fallu de longues semaines avant de comprendre pourquoi les déplacements de la DPSP étaient inopérants.

Elle ajoute que la police ne veut plus intervenir sauf si la Maire appelle de manière très appuyée. Les services de police ne veulent plus se déplacer. Le vœu consiste à accélérer les démarches. Le problème ne se résume finalement pas au Petit-pont.

M. Dominique TIBERI assure qu'ils ont des problèmes similaires ailleurs. Des problèmes ont été rencontrés dans plusieurs endroits puisque le 5e est touristique. Il rapporte que la pharmacie de la place Monge est alimentée en clientèle par des autocars qui stationnent un peu partout. Il a assisté à des soucis et notamment à des accidents liés au stationnement sauvage de ces cars. Cela pourrait donc faire l'objet des mêmes mesures.

Mme Florence BERTHOUT précise qu'une personne a été recrutée pour faire de l'ordre mais elle ne la voit pas souvent. Ils organiseront donc une réunion sur place.

M. Laurent AUDOUIN souligne que les autocars de tourisme sont un moyen totalement dépassé de se déplacer à Paris pour de tels groupes. Très clairement, leur place n'est pas dans Paris.

Mme Florence BERTHOUT en convient et note que d'autres solutions ont été inventées dans d'autres capitales. Elle soumet le vœu à l'approbation du Conseil.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (abstentions : Mme LAINGUI, Mme LEMARDELEY).

Votants : 14 dont 1 pouvoir Pour : 12 Abstentions: 2

Mme Marie-Christine LEMARDELEY explique que la DPSP est tout à fait consciente de ce problème. Le moyen qui a été trouvé consiste à organiser des opérations conjointes avec la préfecture de police. Cela lui paraît plus réaliste que de demander une régie qui remet en cause tout le système. C'est pourquoi elle s'abstient. Elle pense que la DPSP est tout à fait au courant de ces problèmes et que la verbalisation est mise en place dans ces rues.

Mme Florence BERTHOUT continue à s'interroger sur sa position car il s'agit d'une demande de tous les agents de la DPSP. Elle ne voit pas en quoi la régie désorganise le système. Une régie leur permettra d'être opérationnels. S'ils n'en ont pas, leur action est inopérante. Il est toujours possible de demander des opérations conjointes. Cela veut dire que la police va être mobilisée. Or, celle-ci considère que ce n'est plus de son ressort. C'est d'ailleurs ce qui a justifié ce type d'interventions sur l'ensemble des incivilités. Le fait que la ville gère l'ensemble des incivilités a justifié le transfert à la Ville des ASP à condition qu'ils puissent faire ce que peut faire un agent affecté à contrôler les incivilités. Et en l'absence de régie, leur action reste inopérante. Elle rapporte qu'elle a organisé beaucoup d'opérations conjointes dans l'arrondissement. Elle a constaté que ce type d'actions n'est réalisable qu'une ou deux fois par mois. Tant que la DPSP ne pourra pas effectuer des consignations, ce ne sont pas quelques opérations conjointes qui permettront de régler l'affaire. Elles resteront exceptionnelles.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY ajoute qu'elle est d'accord avec l'idée selon laquelle les autocars n'ont rien à faire dans le centre de Paris. Une autre délibération - qui n'est pas localisée dans le 5e arrondissement - prévoit des places de parking pour les automobilistes qui viennent de l'extérieur de Paris afin qu'ils puissent stationner à des prix tout à fait raisonnables. Elle pense qu'ils pourraient appliquer cette idée pour les cars de tourisme.

Mme Florence BERTHOUT en convient et rappelle qu'elle l'a demandé à la Ville de Paris. Si elle a demandé au Préfet puis à la Maire de Paris, c'est parce que les parkings ne fonctionnent absolument pas pour les cars de tourisme.

Mme Florence LAINGUI justifie à son tour son abstention. Elle note que ce n'est pas la première fois que des vœux sont présentés sur ce sujet. Elle s'était opposée à la prise de clichés car beaucoup d'autocars étrangers échappent aux contraventions. Elle ne pense pas qu'ils puissent opposer une solution par la sanction. Elle regrette que ce type de solution soit systématiquement proposé ici. Paris accueille de nombreux touristes et il faut en prendre acte. Ils veulent économiquement développer Paris sur le tourisme. Il est possible de réfléchir à la suppression des autocars mais, pour l'instant, ils sont là. Elle exhorte donc l'équipe municipale à les gérer. S'ils se garent de façon sauvage à ces endroits, c'est qu'il existe un besoin. Elle les invite à analyser la situation, à poser des questions aux *tour-operators* sur la provenance des cars, l'objet des visites... Si 30 jours sur 30 par mois, des autocars sont stationnés à ces endroits, c'est parce que cela répond à un besoin des touristes. Il faut, selon elle, réfléchir au problème. La sanction n'est pas une réponse, conclut-elle.

Mme Florence BERTHOUT explique qu'ils connaissent les raisons. La majorité de ces touristes vont photographier Notre-Dame.

Mme Florence LAINGUI confirme que les touristes viennent à Paris pour voir Notre-Dame et ramener une photographie. Elle incite donc la Maire à répondre à leurs demandes. Elle ajoute que ces touristes représentent aussi une manne financière. Ils vont dans les cafés, acheter des cartes postales, prendre des billets pour visiter Notre-Dame. Il s'agit d'une économie. Même les commerçants de la rue Lagrange se sont rendu compte qu'ils ressentaient un petit manque économique. Elle répète qu'ils ne peuvent pas fonctionner par la sanction. Il faut trouver de vraies solutions.

Mme Florence BERTHOUT note qu'ils ont trouvé un début de solution qui consiste à leur trouver des places de stationnement.

Mme Florence LAINGUI considère que les places de stationnement ne répondent pas à la demande puisqu'elles sont trop éloignées.

Mme Florence BERTHOUT rétorque que des places de stationnement sont proposées rue Saint-Jacques. Quant au tourisme *cheap* - car une grande partie de ces cars transportent des touristes coréens et « à faible valeur ajoutée » - les bus s'arrêtent 30 minutes. Ils doivent continuer à circuler mais ils ne doivent pas stationner. Elle est d'accord sur le fait que des solutions doivent être trouvées mais ce n'est pas à l'échelle du 5e arrondissement que les stationnements pourront être trouvés. Elle estime qu'il faut trouver ces stationnements à l'entrée.

XXVIII. VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT, RELATIF AUX MODALITÉS DE SÉLECTION DES RESPONSABLES D'ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à Mme Corinne GABADOU.

Mme Corinne GABADOU souhaite apporter une précision par rapport à la délibération relative aux subventions dans le cadre de l'art pour grandir et des temps d'activités périscolaires et par rapport au Théâtre des marionnettes Mouffetard. Elle a reçu l'information qu'il leur manquait concernant la fréquentation du Théâtre Mouffetard par les écoles et les effectifs : pour la saison 2016/2017, 12 établissements élémentaires du 5e pour

48 classes, soit 1 401 élèves ; pour la saison 2017/2018, 18 établissements élémentaires du 5e pour 57 classes soit 1 475 élèves.

Mme Corinne GABADOU en vient désormais au vœu :

« Considérant le courrier du secrétariat général de la Ville de Paris en date du 4 mars 2016 informant les mairies d'arrondissement de la volonté de la Maire de Paris d'objectiver le processus de sélection et d'affectation des responsables... »

Mme Florence BERTHOUT l'invite à résumer le vœu.

Mme Corinne GABADOU aimerait donner l'origine qu'elle juge importante.

Mme Florence BERTHOUT s'excuse et explique qu'elle voulait accélérer pour ses collègues.

Mme Corinne GABADOU poursuit :

« Considérant la volonté de la Maire de Paris, de la direction des familles et de la petite enfance opérant une présélection des candidats.

Il s'agit de la sélection des directrices ou directeurs de crèche. L'élu de l'arrondissement pouvait assister à la sélection de ces directeurs ou directrices de crèche. Or, depuis que la Maire de Paris a objectivé ce processus en 2016, les élus de l'arrondissement ne peuvent plus assister à la sélection de ces directrices ou directeurs de crèche. Ils ne demandent pas de décider mais d'assister aux débats.

Elle pense qu'il s'agit de quelque chose de très important parce que c'est l'occasion de faire connaissance en même temps avec la future directrice de la structure. Cela crée des liens et la personne est ensuite plus à l'aise vis-à-vis de l'équipe municipale.

« Le Conseil du 5e émet le vœu que la Maire de Paris revienne sur sa décision de ne plus associer l'élu de la petite enfance des mairies d'arrondissement au comité de sélection des responsables d'établissement d'accueil de la petite enfance et associe l'élu à la petite enfance des mairies d'arrondissements aux entretiens et non aux délibérations des comités de sélection des responsables d'établissements d'accueil de la petite enfance. »

Mme Florence BERTHOUT propose une modification en séance. En principe, il était question « du maire ou son représentant ». Il est vrai que neuf fois sur dix, c'est le représentant du maire qui intervient. Avant, le maire prenait part, votait, participait aux délibérations. Elle peut comprendre que la DFPE se dise « prenne part aux délibérations » et que finalement le choix soit opéré par des techniciens. Elle trouve en revanche totalement contre-productif de ne pas associer, au moment de poser des questions, le maire ou son représentant. Des questions de bon sens sont posées et qui sont liées au vécu de la crèche concernée. Les spécialistes conviennent que ces questions ne seraient pas nécessairement posées, notamment sur le parcours personnel des personnes qui arrivent. Elle dit avoir participé à des entretiens qui sont finalement très techniques pour mesurer leur capacité à encadrer des équipes et à être des professionnels de la petite enfance, leurs capacités managériales, la manière dont ces personnes réagissent, leur projet de vie associé. Elle assure que ceux qui sont autour de la table vont rarement poser ces questions.

Elle annonce qu'elle en reparlera à M. Patrick BLOCHE, Adjoint à la Maire de Paris chargé de l'éducation, de la petite enfance et des familles. Elle pense que l'adjoint aurait intérêt à proposer une association qui est une position de consensus entre la situation antérieure lors de laquelle le maire ou son représentant participait à tout y compris aux délibérations et la situation actuelle. Elle trouve normal que la DFPE ensuite délibère en l'absence du maire. Elle n'y voit en tout cas pas d'inconvénient.

Elle ne souhaite pas s'étendre sur des situations personnelles mais elle pense que les questions que les élus posent ne seront pas posées par les spécialistes de la petite enfance peut-être parce qu'ils n'oseront pas. Cette suggestion mérite d'ouvrir un débat au Conseil de Paris.

M. Dominique TIBERI comprend qu'ils parlent d'une consultation. Ce rôle consultatif devrait être appliqué à de nombreuses affectations dans chaque arrondissement pas seulement aux crèches mais peut-être aux écoles maternelles, aux résidences de personnes âgées. Il pense que le maire d'arrondissement devrait être associé au processus de nomination de dirigeants de diverses structures.

Mme Florence BERTHOUT précise que cela n'a jamais été le cas pour les écoles dont les nominations sont gérées par le Rectorat. Elle évoque l'indépendance de l'Éducation nationale. Elle admet que sur les résidences seniors, la question pourrait se poser. Néanmoins, ce vœu s'explique notamment par le fait que le maire d'arrondissement ou son représentant était associé au processus de désignation, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. L'idée n'est pas de revenir à la situation antérieure mais simplement de l'associer. En ne participant pas aux délibérations, la demande paraît raisonnable. Elle pense que tout le monde y gagnerait

M. Alexandre BAETCHE estime qu'il s'agit d'une question de fond. Il demande depuis quand l'administration décide à la place des élus. Dans la République, les élus parlent et l'administration exécute. Si la direction des familles décide de tout ce qui concerne les crèches qui se trouvent dans des arrondissements pourvus en élus, c'est problématique. Il faudrait à ce moment-là qu'il n'existe pas d'élus et en particulier pas d'élu chargé de la petite enfance. Cette question de principe porte sur une anomalie. Il considère qu'il est possible de poursuivre la Mairie pour faire annuler cette décision par le tribunal administratif. Ce dernier tiendra, selon lui, les mêmes propos. Ce n'est pas à l'administration de décider à la place des élus.

Mme Florence BERTHOUT objecte que les crèches n'ont jamais dépendu hiérarchiquement des élus, pas plus que les écoles. Elle insiste sur le fait qu'il n'existe aucune dépendance hiérarchique. Au regard de la loi PML, il existe un lien particulier et singulier qui se concrétise à travers le pouvoir donné aux commissions sous la présidence du maire d'attribuer des places en crèche. Il s'agit d'une position de consensus. Elle comprend qu'il puisse ne pas être d'accord mais la réalité actuelle fait que l'arrondissement n'est pas du tout consulté. Elle propose donc de faire un petit pas. Elle suppose que tous les arrondissements y gagneraient. Elle soumet le vœu à l'approbation du Conseil.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir Pour : 11 NPPV : 3

M. Alexandre BAETCHE évoque Charles de Gaulle selon lequel « toute demi-mesure est vouée à l'échec ». Il ne sert à rien de voter des demi-mesures, clame-t-il.

XXIX. VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT, RELATIF AU NOUVEAU MOBILIER URBAIN INSTALLÉ SUR LES ABORDS DU PANTHÉON

Mme Florence BERTHOUT précise qu'ils ne seront jamais d'accord sur la façon d'aménager la place du Panthéon et que plusieurs vœux concernent cet aménagement. Elle cède la parole à Mme Hélène HAUTVAL.

Mme Hélène HAUTVAL confirme que les avis sont très partagés sur ce qui a été installé. Cette place bénéficie d'un fort cachet architectural. Elle a réalisé des sondages et certaines personnes trouvent que ces assises en bois sont bien, que ces plans cassés sont intéressants. Néanmoins, elle a constaté que les assises en pierre recyclée en bordure de trottoir faisaient l'unanimité contre elles. À aucun moment, l'avis des Architectes des bâtiments de France (ABF) n'a été demandé sur ces aménagements. Ce vœu demande à ce que les ABF se penchent sur ce qui a été installé place du Panthéon.

Mme Florence BERTHOUT rappelle qu'il est difficile de mettre tout le monde d'accord sur les goûts et les couleurs. Il existe un débat sur les assises en bois qui sont, au demeurant, utilisées. Celles en pierre font

effectivement l'unanimité contre elles. Elle se dit sincèrement très respectueuse de la manière dont doit fonctionner un état de droit. Une loi est en outre en train d'être votée par le Parlement qui malmène à tort les ABF. Elle confie qu'elle n'est pas toujours d'accord avec les ABF mais il faut avouer que les ABF ont sauvé de destruction, de détérioration des milliers d'endroits. Elle demande pourquoi la place du Panthéon y échapperait. Elle considère qu'il s'agit d'un scandale. L'affaire n'en restera pas là car la communauté des ABF est certes muselée en réunion mais n'en pense pas moins. Que le premier édile à Paris s'exonère du respect des règles de droit la choque profondément. Les ABF ont été consultés sur les élargissements de trottoir et ont donné un avis favorable du côté de la bibliothèque Sainte-Geneviève, sur les traversées. Ils n'ont en revanche à aucun moment donné d'avis sur les aménagements. Elle pense qu'on va lui raconter l'histoire selon laquelle ces aménagements n'étant pas pérennes, il n'était pas nécessaire de saisir les ABF. Elle note que des aménagements non pérennes ont été remplacés par d'autres aménagements non pérennes qui ont coûté des centaines de milliers d'euros. Les ABF ne sont pas du tout sur cette position. Ils considèrent qu'il s'agit d'un détournement de la loi. C'est pourquoi elle pense que l'affaire n'en restera pas là. Ils ont confirmé que jamais des modèles de mobilier urbain ne leur ont été soumis. Ils se sentent donc malmenés. Quant aux plantations végétales, ils y étaient farouchement opposés – ce qui n'est pas le cas à titre personnel – au nom d'une histoire patrimoniale. Leur avis se respecte. Il est autorisé de ne pas être d'accord mais leur argument n'est pas le fait du prince. Ils portent des objections sérieuses.

Elle demande, une fois n'est pas coutume, à la Maire de Paris de respecter le droit. Sur la place du Panthéon, elle doit consulter les ABF. Elle la soupçonne – même si elle n'est pas en très bon terme avec la Macronie – d'attendre la loi qui imagine se passer de l'avis conforme des ABF. Le Sénat est en revanche totalement opposé à cette loi. Une partie des députés n'est pas vraiment favorable mais suit ce qu'on leur demande de faire. Elle trouve cela très triste d'imaginer - au-delà de Paris - que dans des centaines d'endroits, il soit possible de se passer de l'avis des ABF. Cela augure, selon elle, des réalisations absolument cataclysmiques. Ce n'est pas faire injure aux maires que de dire que sous la pression des *lobbys* divers et variés, ils seront obligés de céder. Une loi a été créée sur l'archéologie préventive pour enfin arrêter de massacrer les sous-sols. Une partie des maires, toutes majorités confondues, n'y étaient pas très favorables parce qu'ils y voyaient un ralentissement des travaux. Cependant, il faut savoir s'ils veulent respecter le patrimoine.

Elle souligne à nouveau que les ABF ne sont pas favorables aux aménagements réalisés sur la place du Panthéon.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY souhaite démontrer que les ABF ont été consultés par le fait qu'ils aient été opposés à la plantation d'arbres en pleine terre, raison pour laquelle les arbres ont été placés dans des grands pots. Cela prouve selon elle que ce que les ABF ont demandé a été respecté.

Mme Florence BERTHOUT réplique que les ABF ont été consultés sur les aménagements pérennes. Sur la partie des aménagements pérennes, ils ont donné un avis favorable en précisant qu'ils étaient contre planter des arbres pleine terre. Ils n'ont en revanche pas été consultés sur les aménagements présentés par la Ville comme non pérennes mais qui ont vocation à rester. Les ABF considèrent qu'ils doivent être consultés. Pour le moment, ils estiment que ces aménagements ne sont pas pertinents. Elle peut donner sa parole qu'ils n'ont pas été consultés sur le mobilier urbain.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY note toutefois qu'ils ont été entendus au sujet de l'opposition à planter des arbres en pleine terre.

Mme Florence BERTHOUT en convient mais regrette qu'ils ne l'aient pas été sur le reste. Ils n'étaient pas non plus favorables sur les arbres en bac mais cela n'a pas été considéré comme de l'aménagement pérenne. Ils ne sont pas favorables aux arbres en bac. S'ils avaient été plantés pleine terre, cela aurait été un détournement manifeste correspondant à un excès de pouvoir. La Mairie a donc contourné cet avis.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY rappelle qu'avant, des voitures étaient stationnées. Elle demande à Mme Florence BERTHOUT si elle pense que les ABF ont été consultés pour le parking à ciel ouvert.

Mme Florence BERTHOUT n'a jamais dit qu'elle était favorable au fait que des véhicules ventouses soient stationnés.

M. Alexandre BAETCHE admet que les arbres sont en pot. Il invite ses collègues à observer la ruse vicelarde de l'Hôtel de Ville. Tout à l'heure, ils ont voté les équipements qui se trouvent sous la gestion de la mairie du 5e arrondissement. Or, les pots n'en font pas partie. Il ne s'agit pas des végétalisations qui intègrent la liste. Cela signifie qu'ils peuvent toujours causer de ces pots mais qu'ils n'ont aucune influence. La Maire de Paris pourra positionner autant de pots qu'elle le souhaite aux endroits qu'elle décide. L'arrondissement n'a pas la main dessus. Cela ne figure pas dans la liste votée au début.

Mme Florence LAINGUI annonce qu'elle s'abstiendra parce qu'ils ont souvent débattu sur la définition du pérenne et du non pérenne. Cela ne semble pas encore très clair. Elle fait confiance à la Mairie sur le fait que cela ne soit pas pérenne. Les ABF peuvent monter au créneau parce qu'ils se sentent lésés dans leur pouvoir ne pas avoir été consultés sur des aménagements qui sont pour l'instant considérés comme éphémères. Une grande partie de cette réflexion sur les différentes places de la Ville de Paris repose sur le côté éphémère des installations. Elle propose d'attendre pour voir. Le jour où cela sera considéré comme pérenne, ils pourront peut-être envisager une action.

M. Alexandre BAETCHE précise que grâce à un ABF, la façade de la pharmacie Lhopitallier est restée la façade de la pharmacie Lhopitallier.

M. Laurent AUDOUIN note que tout ce qui est excessif est insignifiant. Il trouve que parler de pollution visuelle pour décrire des assises en bois est complètement ridicule. Cela montre bien qu'il s'agit d'une opération politicienne. Il rejoint en revanche les avis selon lesquels les blocs de pierre ne sont pas très heureux. Pour la richesse historique de cette assemblée qui apprécie beaucoup les références, il rappelle que le projet d'origine d'aménagement de la Place, fin XVIIIe, incluait des plantations. Au début du XIXe siècle, il a finalement été décidé qu'ils feraient une grande esplanade qu'il juge bien minérale et bien triste.

Mme Florence BERTHOUT objecte que ce vœu n'est pas politicien. Il faudrait peut-être que l'exécutif parisien écoute l'avis des administrés.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY oppose que beaucoup de gens sont très contents. Ils trouvent ce nouvel aménagement très joli et ont investi les lieux.

Mme Florence BERTHOUT rétorque qu'il s'agit de gens qui n'habitent pas les lieux. Elle propose de supprimer le terme « pollution esthétique » car elle entend la remarque de M. AUDOUIN. Elle précise toutefois que consulter les ABF n'est pas politicien mais qu'il s'agit simplement de demander de respecter le droit.

Mme Hélène HAUTVAL propose « considérant que l'installation des assises en pierre est particulièrement inadéquate ».

Mme Florence LAINGUI estime que se prononcer sur l'esthétisme affaiblit la demande. C'est aux ABF de se prononcer.

Mme Florence BERTHOUT propose « considérant le déploiement très important des assises en pierre et des plateformes en bois ». Cette formulation lui paraît plus neutre.

Elle soumet le vœu à l'approbation du Conseil.

Le vœu est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir Pour : 9 Contre : 3 Abstentions: 2

XXX. VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT, RELATIF À L'ACCESSIBILITÉ DE LA PLACE DU PANTHÉON

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à Mme Flora KALOUSTIAN.

Mme Flora KALOUSTIAN met en exergue un énorme problème. Elle remarque qu'on n'arrête pas de promouvoir une ville bienveillante et accueillante pour tous. Elle rappelle qu'ils disposent d'un conseil local du handicap et rapporte qu'avec Mme Hélène HAUTVAL, elles ont initié des marches exploratoires avec des personnes en situation de tout type de handicap. Ils ont réalisé un travail relativement important en notant tout ce qui n'allait pas et tout ce qu'ils préconisaient en septembre. Ils ont comparé avec la place de la République qui a été réaménagée mais qui va être recassée pour être recommencée à cause de nombreux défauts. Elle souligne que cela est réalisé avec l'argent du contribuable.

Ils ont tenu une réunion le 10 avril en présence de Mme HUARD et M. DEBARLE. Ils étaient en accord avec eux et, aujourd'hui, ils constatent un mobilier qui s'avère impraticable pour les fauteuils roulants, impraticable pour les personnes non voyantes. Tout a été fait pour les éloigner de cette place. Ce n'est donc pas une place pour tous. Il s'agit d'une place pour les jeunes qui ont toutes leurs capacités.

Elle raconte avoir fait le tour de la place samedi matin. La place est occupée uniquement par des jeunes. Il s'agit d'une place multifonctions pour discuter, organiser des banquets. Des gens y dorment. Elle a pu constater qu'il n'y avait aucune tête grise. Cette place semble destinée aux jeunes. Elle pense qu'il est temps de reprendre les choses en main parce que cette place n'est absolument pas faite pour les personnes en situation de handicap. Ils en sont exclus.

Mme Florence BERTHOUT rappelle que lors des précédents aménagements, des zones de rempotage étaient prévues et il semblait normal que les personnes en fauteuil roulant ne puissent pas y accéder. De nombreuses personnes étaient totalement exclues des activités de jardinage pendant des décennies avant de prévoir des zones de rempotage accessibles. Vu les moyens financiers mis en œuvre, elle déplore que la Mairie ne soit pas capable d'imaginer des bancs accessibles.

Mme Flora KALOUSTIAN s'enquiert du problème des aveugles pour se retrouver dans ce dédale.

Mme Florence BERTHOUT ajoute que les personnes à mobilité réduite ne peuvent pas s'asseoir à cause de la configuration des tables. Elle condamne aussi l'absence de parcours d'accessibilité. Elle rappelle les parcours d'accessibilité sur du pavé scié mis en place à la grande halle. Ils avaient alors créé des chemins podo-tactiles. Elle remarque que M. AUDOUIN semble s'en amuser mais des centaines de milliers d'euros ont été dépensés et cette problématique n'est pas prise en compte.

M. Laurent AUDOUIN note que les rires les plus forts ne proviennent pas de son côté.

Mme Florence BERTHOUT invite au sérieux. Elle assure que les associations demandaient d'ailleurs une meilleure accessibilité. Ce sont les plus compétentes et toutes regrettent cet aménagement. Certes, avant, la place était également inaccessible mais elle trouve incroyable de réaliser un nouvel aménagement sans se préoccuper de l'accessibilité.

Mme Hélène HAUTVAL précise qu'au départ, l'idée était de rendre cette place exemplaire en matière d'accessibilité. Des propositions très précises ont été élaborées mais elles n'ont pas été prises en compte. Quelqu'un l'a proposé en budget participatif. Le minimum était de prévoir la réfection correcte de la place. Un nombre considérable d'endroits constituent de véritables pièges avec notamment des dalles qui ne sont pas correctement scellées. Ces pièges ont été identifiés mais ce travail n'a pas été pris en compte.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY signale que les travaux ne sont pas totalement terminés et que certaines remarques du conseil local du handicap sont en cours de réalisation, notamment une pose de barrière pour identifier les traversées.

Mme Flora KALOUSTIAN précise qu'ils ont demandé un plan podo-tactile et un fil d'Ariane.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY confirme que cela sera mis en place. Il n'est donc pas possible de dire que rien n'est fait. La Ville en tient compte et est en train de faire évoluer cette dimension.

Mme Flora KALOUSTIAN s'interroge sur ce que peut faire une personne en fauteuil roulant avec ces aménagements. Elle ne peut pas circuler.

Mme Florence BERTHOUT soumet le vœu à l'approbation du Conseil.

Le vœu est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir Pour : 9 Contre : 1 Abstentions: 4

XXXI. VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT, RELATIF À LA SURVIE DES PLANTATIONS EN POT RÉALISÉES PLACE DU PANTHÉON (vœu déposé en cours de séance)

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à Mme Hélène HAUTVAL

Mme Hélène HAUTVAL précise que ce vœu lui tient très à cœur. Elle demande au préalable de biffer le deuxième considérant et « d'agents et de matériel de la direction de l'environnement et des espaces verts ». Ce vœu vise à faire appliquer le respect des arbres. Les arbres choisis à l'arrière du Panthéon sont beaucoup trop grands. Ils sont amenés à se développer de dix ou quinze mètres et sont totalement inappropriés pour être cultivés en bac. Ils nécessitent un arrosage fréquent et actuellement ils sont arrosés quatre fois par semaine par le service de l'arbre alors que leur charge d'arrosage dans l'arrondissement est assez conséquente. Trois arbres doivent déjà être remplacés alors qu'ils ont été plantés un mois et demi auparavant. Ces trois hêtres dépérissent et d'après les spécialistes, il aurait fallu des arbres trois fois plus petits. Or, ni la DEVE, ni le service de l'arbre n'ont été consultés. Les spécialistes estiment qu'il s'agissait de forts mauvais choix.

Le vœu consiste donc à demander à ce que soit retiré au plus vite les arbres en pot de la place du Panthéon afin qu'ils soient replantés ailleurs en pleine terre et de les remplacer par des végétaux adaptés à la plantation en pot et que ce choix soit réalisé de manière concertée avec le service de l'arbre et la DEVE.

Mme Florence BERTHOUT indique que le service de l'arbre n'a rien à voir avec les ABF puisqu'il s'agit du choix des arbres qui ont été mis dans les pots.

Mme Florence LAINGUI demande s'ils vont les laisser mourir.

Mme Florence BERTHOUT l'invite à rester calme. Elle explique qu'ils suivent de très près ces affaires-là. Il leur est imposé un peu partout dans l'arrondissement des fosses de 3 m x 2,50 m avec pour explication que les arbres ne peuvent pas pousser sans cette fosse. Pendant des décennies et des décennies, les arbres poussaient sans ces fosses mais selon la personne interrogée et le lieu où est planté l'arbre, des réponses différentes sont données. Il semblerait qu'un micro climat sur la place du Panthéon fait que ces fosses ne sont pas nécessaires. Cela prouve une certaine désorganisation. Elle en prend acte mais demande au moins à placer dans les pots des variétés végétales adaptées. Il paraît évident que des hêtres n'ont pas leur place dans ce type de pot.

Mme Florence LAINGUI annonce qu'elle s'abstiendra de nouveau sur ce vœu parce qu'elle le trouve incohérent par rapport au vœu précédent qui remet en question l'ensemble des aménagements. Il n'est plus question d'ergoter pour savoir quel arbre a été choisi, s'il faut le protéger. Puisqu'il a été posé de façon éphémère, l'arbre partira et sera certainement replanté car la Ville de Paris protège chaque plantation. La vigilance est accrue à ce niveau. Elle n'est donc pas trop inquiète quant au destin des arbres. S'il s'avère qu'une erreur a été faite, elle reste de toute façon éphémère. L'année prochaine, des oliviers pourront être plantés, l'année suivante des figuiers. Elle pense qu'il n'y aura peut-être plus d'arbres parce que la Mairie aura enfin

entendu les ABF. Finalement, ils seront revenus à quelque chose de minéral. Elle souhaite rester cohérente et s'abstient sur ce vœu incohérent avec le précédent. Elle ne partage pas son inquiétude vis-à-vis du traitement qui sera réservé à ces arbres par la ville.

Mme Florence BERTHOUT soumet le vœu à l'approbation du Conseil.

Le vœu est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir Pour : 9 Contre : 3 Abstentions: 2

XXXII. VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT, RELATIF AU COÛT DU RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU PANTHÉON (vœu déposé en cours de séance)

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Pierre CASANOVA.

M. Pierre CASANOVA indique que ce vœu est strictement technique et ne cherche pas à entrer dans les polémiques d'accessibilité.

Mme Florence BERTHOUT marque son étonnement et considère que le sujet de l'accessibilité n'est pas polémique.

M. Pierre CASANOVA explique que le vœu vise à permettre l'audit du coût total des aménagements de la place du Panthéon entre d'une part les travaux d'étude qui se sont élevés à plus de 160 000 euros et d'autre part la troisième étape dans une fourchette allant de 300 000 euros à 900 000 euros. Il précise qu'il est obligé d'employer une fourchette extrêmement large car cette troisième tranche s'est élevée entre un minimum de 175 000 euros et un maximum de 700 000 euros. Ils ont en outre compris que les travaux d'agrandissement du trottoir devant la bibliothèque Sainte-Geneviève représenteraient une nouvelle dépense. Ensuite, il faut considérer les travaux de voirie et la réalisation des derniers aménagements. Mme Marie-Christine LEMARDELEY soulignait à juste titre que les travaux n'étaient pas terminés, y compris pour ces aménagements. Enfin, il faut ajouter les travaux d'entretien qui seront nécessaires et peut-être pas uniquement pour les arbres c'est-à-dire leur remplacement par d'autres espèces. Il pense donc qu'il est utile, pour avoir un regard dépassionné sur ces sujets, de comprendre de quel montant ils parlent. Connaissant les enjeux multiples de sécurité, d'éducation, d'hygiène, d'enseignement et de culture qu'il existe à Paris, les sommes dépensées sur la place du Panthéon doivent être connues pour comprendre si cela correspondait à l'urgence et à la hiérarchie des dépenses utiles. Voilà les raisons pour lesquelles il soutient ce vœu.

Mme Florence BERTHOUT argue qu'il est de bon sens de savoir combien l'opération a coûté.

Mme Florence LAINGUI note que l'audit a un coût et qu'il s'agit d'une dépense inutile. En effet, aujourd'hui même, ils ont voté 200 000 euros à une association qui s'occupe de musique sacrée. Ensuite, la réfection d'une cour d'école a été estimée à 104 000 euros et la végétalisation d'un toit à 54 000 euros. Aussi, il ne lui semble pas que le budget de 80 000 euros dans un premier temps et 80 000 euros dans un second temps soit excessif. Le budget de départ - entre 175 000 euros et 700 000 euros - était considéré comme un budget excessif par rapport aux enjeux de ce type d'intervention et d'initiative urbaine. Il semblerait que beaucoup de conseillers aient du mal à le comprendre mais cela ne représente que trois ans de subvention de 200 000 euros sur cette fondation de musique sacrée renouvelée chaque année. Or, la place du Panthéon concerne le 5e, les Parisiens, le monde entier. Elle défend un budget d'intervention urbaine. Elle pense qu'il est à peu près dans le même ordre de chiffres que ceux appliqués ailleurs. Par conséquent, elle ne voit pas l'intérêt d'une dépense dans un audit.

M. Pierre CASANOVA lui demande de quelle dépense dans quel audit elle évoque. Il rappelle que la Mairie de Paris a des agents salariés qui appartiennent à l'Inspection de la Ville de Paris. Il s'interroge donc sur le coût qu'elle met en avant. Ces gens travaillent tous les jours sur des contrôles, des inspections. Personne n'a émis l'idée dans ce vœu de recruter une entreprise privée. Cela ne correspond ni à ce qui est inscrit ni à ce qu'ils

pensent. Il suppose donc qu'elle peut rejoindre leur suffrage. Il est question de l'Inspection de la Ville de Paris, répète-t-il. Cela ne coûtera rien.

Mme Florence LAINGUI comprend que l'audit serait réalisé par leurs fonctionnaires. Elle considère cela comme une perte de temps. S'ils s'occupent de ce dossier, pendant le même temps, ils ne peuvent pas s'occuper d'autres sujets. La Mairie perd donc bien de l'argent en les payant à quelque chose dont ils n'ont pas besoin. S'il s'agit de leur travail, un vœu pour leur demander de faire leur travail n'est pas pertinent. Voter des vœux pour que les personnes fassent leur travail reviendrait à proposer des vœux pieux. Elle ne sait pas qui peut obliger qui à faire son travail.

Mme Lyne COHEN SOLAL demande au premier adjoint combien il attribuerait pour la place du Panthéon s'il était maire de Paris.

M. Benjamin ISARE propose de lui faire la liste de tout ce qu'il aurait pu faire avec ce budget dans le 5e arrondissement et qui aurait été utile aux habitants.

Mme Florence BERTHOUT précise que l'objet ne consiste pas à définir combien ils sont prêts à dépenser. Ce n'est pas le sujet. Il faut peut-être parler d'une note de l'Inspection plutôt que d'un audit. Elle dit ne pas savoir combien l'opération a coûté entre le fonctionnement sur deux ans avec des collectifs. Elle transforme donc le vœu et remplace « audit » par « note de l'Inspection ». Elle rappelle en outre à Mme Florence LAINGUI que l'Inspection travaille sur instruction. Si l'Inspection générale n'a pas d'instruction, elle ne fera ni note ni rapport.

Elle soumet le vœu à l'approbation du Conseil.

Le vœu est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir Pour : 9 Contre : 1 Abstentions: 4

XXXIII. VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT, RELATIF À L'APPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE DE LA PREMIÈRE BIBLIOTHÈQUE DE L'HEURE JOYEUSE AU 3 RUE BOUTEBRIE (vœu déposé en cours de séance)

Mme Florence BERTHOUT indique que ce vœu vise à apposer une plaque commémorative de la première bibliothèque de l'Heure Joyeuse. Elle précise que tous les considérants figurent dans le dossier.

Elle soumet le vœu à l'approbation du Conseil.

Le voeu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXXIV. VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT, RELATIF AU RENOUVELLEMENT DE LA CARTE DE STATIONNEMENT RÉSIDENTIEL

Mme Florence BERTHOUT explique que de nombreuses personnes de bonne foi ne savent pas qu'elles sont arrivées au terme de l'échéance de la carte de stationnement résidentiel. Il est donc question de mettre en place un dispositif d'information des cartes de stationnement résidentiel avant la fin de la validité de leur carte pour les modalités de renouvellement.

Elle soumet le vœu à l'approbation du Conseil.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir Pour : 13 NPPV : 1

2018 DASCO 41-G COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT (118 237 EUROS), SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (266 618 EUROS), SUBVENTIONS POUR TRAVAUX (551 925 EUROS)

2018 DASCO 44-G COLLÈGES PUBLICS AUTONOMES - DOTATIONS INITIALES DE FONCTIONNEMENT 2019 (10 530 809 EUROS)

2018 DASCO 45-G COLLÈGES IMBRIQUÉS AVEC UN LYCÉE - DOTATIONS INITIALES DE FONCTIONNEMENT 2019 (2 710 049 EUROS)

2018 DASCO 46-G COLLÈGES PUBLICS-CONTRIBUTION DU DÉPARTEMENT AUX SERVICES DE RESTAURATION ET D'INTERNAT DES COLLÈGES DOTÉS D'UN SERVICE AUTONOME DE RESTAURATION POUR 2019

2018 DASES 281-G SUBVENTION (2.000 EUROS) À L'ASSOCIATION UNION NATIONALE POUR LA PRÉVENTION DU SUICIDE (5E)

Les communications ont été envoyées par via ODS-Mairies.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 16.

Le Secrétaire de séance

Jacques SOPPELSA